



Simplification du processus de demande d'aide financière dans les établissements : Étude de cas à l'Université Brock

Rapport préparé par Higher Education Strategy Associates et Canadian Education Project (CanED)
pour le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Avertissement :

Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet.

Se référer au présent document comme suit :

Higher Education Strategy Associates et Canadian Education Project (CanED) (2011). *Simplification du processus de demande d'aide financière dans les établissements : Étude de cas à l'Université Brock*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Publié par :

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ontario) Canada M5E 1E5
Téléphone : 416 212-3893
Télécopieur : 416 212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco.ca

Table des matières

Introduction	4
Contexte du projet.....	4
Objet.....	4
Bourse d'études des entrants à l'Université Brock.....	4
Calculateur simplifié à cinq questions	6
Méthodologie.....	9
Analyse comparative des calculateurs.....	10
Comparaison des évaluations des besoins.....	10
Comparaison touchant l'admissibilité à une bourse.....	13
Analyse des raisons des différences.....	14
Modifier le calculateur simplifié	23
Analyse du sondage	28
Répondants.....	29
Résultats du sondage	29
Conclusions	33
Annexe A : Demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock.....	36
Annexe B : Méthode d'évaluation des besoins selon le calculateur simplifié	40
Évaluation des dépenses	40
Évaluation des ressources	41
Annexe C : Sondage auprès des demandeurs d'une bourse d'études des entrants.....	47

Tableaux

Tableau 1 – Comparaison entre les demandes de bourse d'études des entrants et les inscriptions.....	5
Tableau 2 – Sommaire des différences entre les calculateurs au regard des dépenses et des ressources	7
Tableau 3 – Comparaison de la détermination de l'admissibilité à une bourse d'études selon les deux calculateurs	14
Tableau 4 – Comparaison des estimations des besoins pour les cas typiques et spéciaux	16
Tableau 5 – Comparaison des différences entre les estimations des besoins pour les cas typiques et spéciaux	16
Tableau 6 – Comparaison des dépenses estimées pour les cas typiques et spéciaux	17
Tableau 7 – Comparaison des estimations des ressources pour les cas typiques et spéciaux	17
Tableau 8 – Comparaison de l'évaluation de l'admissibilité à une bourse d'études pour les cas typiques et spéciaux	18
Tableau 9 – Comparaison des estimations des ressources pour chaque quartile.....	21
Tableau 10 – Comparaison des estimations des dépenses pour chaque quartile de ressources évaluées selon le calculateur de Brock	21
Tableau 11 – Comparaison des estimations des besoins pour chaque quartile de ressources évaluées par la calculateur de Brock	22
Tableau 12 – Comparaison de l'évaluation de l'admissibilité à la bourse d'études pour chaque quartile de ressources évaluées selon le calculateur de Brock	23
Tableau 13 – Comparaison des estimations des besoins générées par les trois calculateurs	26
Tableau 14 – Comparaison avec les deux calculateurs concernant l'évaluation de l'admissibilité	27
Tableau 15 – Comparaison des répondants et des non-répondants	29
Tableau 16 – Raisons pour demander la bourse d'études	30

Tableau 17 – Points de vue sur le processus de demande	30
Tableau 18 – Points de vue sur le processus de demande (suite)	31
Tableau 19 – Autres points de vue sur la demande	31
Tableau 20 – Plans relatifs à l’aide financière aux étudiants pour 2011-2012.....	32
Tableau 21 – Raisons de ne pas présenter de demande au Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario en 2011-2012	32
Tableau A.1 – Taux d’imposition estimatifs du revenu des parents/des conjoints.....	45
Tableau A.2 – Niveau de vie moyen	45
Tableau A.3 – Taux d’imposition prévu des revenus touchés avant les études	45
Tableau A.4 – Taux d’imposition prévu des revenus touchés pendant les études	46
Tableau A.5 – Seuils de revenu pour la contribution des parents	46

Figures

Figure 1 – Évaluation des besoins en fonction des deux calculateurs	11
Figure 2 – Différences dans l’évaluation des besoins.....	12
Figure 3 – Différences entre les estimations des dépenses faites..... par les deux calculateurs	15
Figure 4 – Estimations des ressources selon le calculateur de Brock.....	18
Figure 5 – Estimations des ressources selon le calculateur simplifié	19
Figure 6 – Différences entre les deux calculateurs concernant la distribution..... des estimations des ressources	20
Figure 7 – Estimations des ressources selon le calculateur simplifié révisé	24
Figure 8 – Différences entre le calculateur simplifié révisé et celui de Brock	25
concernant les estimations des ressources	
Figure 9 – Estimations des besoins selon le calculateur simplifié révisé.....	26
Figure 10 – Différences entre le calculateur simplifié révisé et celui de	27
Brock concernant les estimations des besoins	

Introduction

Contexte du projet

En 2008, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) lançait une demande de propositions (DP) aux collèges et aux universités de l'Ontario pour leur permettre d'évaluer leurs différentes interventions conçues pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants. L'Université Brock a reçu du financement pour quatre projets dont celui-ci, qui se distingue du fait qu'il est le seul de la DP qui porte sur les politiques d'aide financière de l'établissement.

Objet

Les demandes d'aide financière dans les établissements d'enseignement postsecondaire comprennent un large éventail de questions sur les antécédents personnels et financiers des étudiants et de leur famille. Le processus peut être long et peut même intimider certains étudiants. En outre, les détails financiers que doivent fournir les étudiants dans les demandes peuvent dissuader certains de présenter une demande, gênés de divulguer des renseignements familiaux ou mal à l'aise à l'idée de s'informer de la situation financière de leur famille auprès de leurs parents.

On croit que le processus complexe, voire rébarbatif, de demande qui existe dans maints établissements d'enseignement postsecondaire (et beaucoup de régimes gouvernementaux d'aide financière) peut être simplifié par la réduction du nombre de champs dans la demande d'aide financière. Une telle démarche serait bénéfique à la fois pour les étudiants et pour les administrateurs des établissements, et pourrait se faire sans que les résultats qui auraient été obtenus avec la demande intégrale traditionnelle ne soient modifiés de façon significative.

Le présent projet a pour objet de comparer deux méthodes d'évaluation des besoins financiers des étudiants pour déterminer leur admissibilité à la bourse d'études des entrants à l'Université Brock. Il tente d'établir si une méthode simplifiée d'évaluation des besoins donnerait les mêmes résultats pour ce qui est de déterminer l'admissibilité à la bourse d'études des entrants que le processus de demande en vigueur à l'Université Brock depuis des années.

Bourse d'études des entrants à l'Université Brock

L'Université Brock offre une bourse d'études de 1 250 \$ aux entrants qui ont des besoins financiers. Cette bourse est versée en première année seulement. Pour être admissibles, les étudiants doivent satisfaire aux exigences de résidence en Ontario et présenter une demande d'études de premier cycle à plein temps.

La bourse d'études des entrants à l'Université Brock est offerte aux étudiants éventuels dans des documents écrits et en ligne ainsi que sur le site Web de recrutement des étudiants de premier cycle. En outre, des courriels de rappel sont envoyés à l'approche du délai de présentation des demandes de bourses afin d'encourager les étudiants à demander unes des nombreuses bourses d'études

qu'offre l'Université Brock. La présentation des demandes et l'évaluation se font en mars, et si l'étudiante ou l'étudiant décide de fréquenter l'Université Brock l'année suivante, la bourse d'études est appliquée au paiement des droits de scolarité.

Le tableau 1 présente une ventilation des demandes d'admission en première année et des demandes de bourses d'études des entrants pour les trois dernières années. Il montre également le pourcentage de demandes de bourse qui ont été approuvées et le pourcentage d'étudiants ayant présenté une demande qui se sont inscrits, avec et sans la bourse. Entre 55 % et 58 % des étudiants dont la demande de bourse a été approuvée se sont inscrits à l'Université Brock. Chez ceux dont la demande n'a pas été approuvée, entre 54 % et 61 % se sont inscrits à Brock.

Tableau 1 – Comparaison entre les demandes de bourse d'études des entrants et les inscriptions

Statut	Année d'admission		
	2009	2010	2011*
Demandes d'admission en première année	16 325	16 041	15 626
Demandes de bourse d'études des entrants	848	1 056	1 297
Pourcentage des étudiants ayant présenté une demande d'admission en 1 ^{re} année qui ont fait une demande de bourse	5 %	7 %	8 %
Nombre de demandes de bourse approuvées	613	711	855
Pourcentage de demandes de bourse approuvées	72 %	67 %	66 %
Nombre total d'étudiants inscrits en 1 ^{re} année	2 902	3 059	3 134
Nombre d'étudiants inscrits ayant demandé une bourse	500	577	731
Pourcentage d'étudiants inscrits ayant demandé une bourse	17 %	19 %	23 %
Nombre d'étudiants dont la demande de bourse a été approuvée qui se sont inscrits	357	390	470
Pourcentage d'étudiants dont la demande de bourse a été approuvée qui se sont inscrits	58 %	55 %	55 %
Nombre d'étudiants dont la demande de bourse n'a pas été approuvée qui se sont inscrits	143	187	261
Pourcentage d'étudiants dont la demande de bourse n'a pas été approuvée qui se sont inscrits	61 %	54 %	59 %

* Données préliminaires non officielles concernant les demandes d'admission et les inscriptions.

La demande actuelle contient 25 questions, qui ressemblent à celles de la demande de prêt provinciale. À partir des renseignements fournis dans la demande et de différents tableaux, le personnel de l'Université Brock détermine les besoins.

Pour présenter une demande, l'étudiante ou l'étudiant remplit un profil en ligne qui demande une série de renseignements y compris les suivants : (l'annexe A comprend les questions de la demande en ligne)

- Revenu personnel
- Revenu familial
- Revenu de la conjointe ou du conjoint s'il y a lieu

- Autres ressources
- Taille de la famille et nombre de frères et sœurs qui poursuivent des études postsecondaires
- Nombre d'enfants à charge
- Le fait que le père ou la mère de l'étudiante ou de l'étudiant travaille à l'Université Brock (auquel cas les droits de scolarité sont annulés)

Les besoins sont évalués en fonction des mêmes critères que ceux du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) :

- Frais de subsistance fondés sur le fait que l'étudiante ou l'étudiant vit chez ses parents ou non et qu'il a des personnes à sa charge ou non
- Droits de scolarité et coût des livres calculés en fonction du pourcentage d'une charge de cours complète
- Contributions des parents fondées sur le revenu familial, la taille de la famille et le nombre d'enfants qui poursuivent des études postsecondaires
- Contributions de la conjointe ou du conjoint fondées sur son revenu et le nombre d'enfants à charge

Calculateur simplifié à cinq questions

Avant le lancement de la présente étude, CanEd avait déjà élaboré un calculateur simplifié permettant d'estimer les prêts et bourses du Programme canadien de prêts aux étudiants et des programmes provinciaux de prêts aux étudiants. Une version de ce calculateur a également été placée dans le site Web de GlobeCampus.

Parce que la présente étude a pour objet de déterminer si quelques questions sont suffisantes pour établir les besoins afin de déterminer l'admissibilité à une bourse, il était important que le calculateur simplifié ne fût pas différent du calculateur de l'Université Brock, sauf pour le nombre total de questions posées. Pour cette raison, il a fallu modifier le calculateur de CanEd pour établir les besoins aux fins de l'admissibilité à une bourse plutôt que les besoins évalués au sens du Programme canadien de prêts aux étudiants et des programmes provinciaux de prêts aux étudiants. La version révisée et le calculateur de l'Université Brock utilisent la même méthode pour évaluer les besoins, au moins lorsque c'est possible compte tenu des différences dans les renseignements qu'utilisent les deux calculateurs.

Le calculateur simplifié pose seulement cinq questions et est destiné aux élèves à charge en dernière année du secondaire (et fait des hypothèses qui conviennent à leur situation). Le calculateur utilise les renseignements suivants pour générer une estimation de l'aide financière aux étudiants :

- Le fait que l'étudiante ou l'étudiant vivra chez ses parents ou non
- Le nombre de frères et sœurs qui poursuivent des études postsecondaires
- La taille totale de la famille
- Le revenu total des parents
- Les autres ressources dont dispose l'étudiante ou l'étudiant

La façon de calculer le revenu des parents du calculateur initial de CanEd a été modifiée. Le calculateur initial de CanEd demande d'indiquer séparément le revenu du

père et celui de la mère. Comme la demande de bourse de l'Université Brock demande uniquement le revenu total des parents, il a fallu modifier le calculateur simplifié de manière à utiliser le revenu total des parents et diviser le revenu entre les parents en fonction de la même hypothèse que celle utilisée par l'Université Brock, ce qui ne produira pas nécessairement les mêmes résultats que le calculateur de CanEd donnerait si les revenus du père et de la mère étaient connus.

Les besoins sont établis de la même manière dans les deux calculateurs : ressources totales moins dépenses totales. La différence repose dans ce qui entre dans le calcul des ressources totales et des dépenses totales. Ces différences sont décrites dans le tableau suivant.

Tableau 2 – Sommaire des différences entre les calculateurs au regard des dépenses et des ressources

	Calculateur de Brock	Calculateur simplifié
Évaluation des dépenses : Évaluation des frais de subsistance	Utilise les renseignements sur l'état matrimonial, le nombre de personnes à charge, le fait que l'étudiante ou l'étudiant soit considéré comme une étudiante ou un étudiant indépendant ou à charge, le fait que l'étudiante ou l'étudiant vit chez ses parents ou ailleurs.	Utilise uniquement les renseignements sur le fait que l'étudiante ou l'étudiant vit chez ses parents ou non. De ce fait, le calculateur simplifié évalue les frais de subsistance à deux égards seulement : <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les étudiants vivant chez leurs parents : utilise l'évaluation des frais de subsistance de l'Université Brock pour les étudiants célibataires à charge vivant chez leurs parents. - Pour tous les étudiants ne vivant pas chez leurs parents : utilise l'évaluation des frais de subsistance de l'Université Brock pour les étudiants célibataires à charge ne vivant pas chez leurs parents.

	Calculateur de Brock	Calculateur simplifié
Évaluation des droits de scolarité	Les droits de scolarité totaux sont évalués en fonction de la charge de cours déclarée et du fait que l'étudiante ou l'étudiant est canadien ou étranger, des frais de santé étant imposés à tous les étudiants qui suivent trois cours ou plus.	Établis à 5 330,15 \$ pour tous, plus 131 \$ au titre des frais de santé, soit les montants déterminés par le calculateur de Brock pour une étudiante ou un étudiant qui a une charge de cours complète de 5 crédits et qui paie les droits de scolarité pour les étudiants canadiens.
Évaluation du coût des livres	Établi à 300 \$ par cours.	Établi à 1 500 \$ pour tous, soit 300 \$ par cours pour une charge complète de cinq cours.
Évaluation des revenus : Évaluation des contributions découlant des revenus touchés par l'étudiante ou l'étudiant avant ses études	Pour la plupart des étudiants, l'Université Brock suppose une contribution minimale de 1 526 \$, plus un montant fondé sur un pourcentage des revenus que l'étudiante ou l'étudiant déclare avoir touchés avant ses études moins l'impôt et une allocation de subsistance. Pour certains étudiants (c.-à-d. les étudiants indépendants), la contribution minimale est plus basse.	Suppose une contribution minimale de 1 526 \$, soit la contribution minimale de Brock pour une étudiante ou un étudiant à charge qui vivait chez ses parents avant ses études.
Évaluation des contributions découlant des revenus touchés par l'étudiante ou l'étudiant pendant ses études	On s'attend à une contribution découlant de revenus touchés pendant les études. De ce revenu est retranché l'impôt prévu et une allocation de subsistance de 1 700 \$; on s'attend à ce que l'étudiante ou l'étudiant contribue 80 % du reste.	Aucune contribution n'est prévue. On suppose que les revenus touchés pendant les études seront assez faibles pour que l'exemption que Brock accorde dans son évaluation des besoins ramène à zéro la contribution découlant des revenus touchés pendant les études.
Calcul de la contribution prévue des parents	Identique à ce que prévoit le calculateur simplifié, sauf qu'on n'attend aucune contribution des parents dans le cas des étudiants indépendants.	Identique à ce que prévoit le calculateur de Brock, mais les contributions sont calculés de la même manière pour tous les étudiants (les étudiants indépendants ne sont pas identifiés).

	Calculateur de Brock	Calculateur simplifié
Contribution de la conjointe ou du conjoint	Une contribution de la conjointe ou du conjoint est prévue pour tous les étudiants qui ont des conjoints qui ne sont pas eux-mêmes des étudiants à plein temps.	Aucune contribution de la conjointe ou du conjoint.

Pour être admissible à la bourse d'études des entrants à l'Université Brock, les étudiants doivent satisfaire aux exigences relatives à la résidence en Ontario, critère qui n'est pas inclus dans le calculateur de CanEd. Nous avons supposé que seuls les auteurs de demande qui satisfont aux exigences relatives à la résidence étaient inclus dans les données fournies par l'Université Brock. De toute évidence, si le calculateur simplifié était mis en œuvre, une question de sélection devrait être ajoutée pour éviter que des montants soient calculés pour des étudiants qui ne sont pas admissibles.

Méthodologie

En janvier et février 2010, l'Université Brock a reçu les demandes de bourse d'études et administré son calculateur pour établir les besoins financiers de chaque demandeur. Au début de mars, elle a fourni les données à CanEd. Le fichier contenait des renseignements concernant 622 demandeurs qui portaient sur les champs suivants :

- Identificateur de l'étudiante ou de l'étudiant
- Situation de résidence : chez ses parents ou non
- Tranche de revenus des parents
- Tranche de revenus de la conjointe ou du conjoint
- Taille de la famille
- Nombre de frères et sœurs qui poursuivent des études postsecondaires
- Programme (s'il était connu)
- Ressources obtenues avant les études
- Ressources obtenues pendant les études
- Autres bourses d'études et dispenses des droits de scolarité
- Autres ressources
- Total des ressources
- Évaluation des dépenses selon le calculateur de Brock
- Évaluation des besoins selon le calculateur Brock

Le fichier indiquait également que le demandeur recevrait ou non une bourse d'études d'entrant à l'Université Brock s'il décidait de fréquenter l'établissement. En général, les étudiants dont les besoins prévus s'établissaient à au moins 1 250 \$ se voyaient offrir une bourse d'études. Sur les 622 étudiants ayant présenté une demande en 2010, 494 (79 %) étaient admissibles à une bourse d'études.

CanEd a utilisé les données pour évaluer les besoins au moyen du calculateur simplifié décrit dans la section précédente. À noter qu'il a fallu exclure 16 cas de l'analyse

présentée dans le présent document parce que les données ne pouvaient pas être utilisées pour différentes raisons :

- Dans trois cas, les demandeurs avaient déclaré une famille de 1 personne mais également le revenu de parents (comme les membres de la famille comprennent le demandeur, il faut donc qu'il y ait au moins un parent, le père ou la mère, et l'étudiante ou l'étudiant), si bien qu'il a été impossible de calculer le niveau de vie moyen dans ces cas.
- Dans un cas, le demandeur a indiqué un *nombre négatif* pour le montant des autres bourses, ce qui a donné un montant *négatif* pour le total de ses ressources.
- Dans six cas, le revenu des parents n'était pas indiqué. On ignore s'il s'agissait d'une erreur dans la saisie des données. L'équipe de recherche a donc joué de prudence et exclu ces cas de l'étude.
- Dans six cas, les numéros d'identification étaient doublés, c'est-à-dire que trois des identificateurs uniques se répétaient. Pour deux de ces numéros d'identification, les données qui avaient été recueillies différaient d'une entrée à l'autre. Comme on ne savait pas exactement comment des entrées en double auraient pu être possibles et qu'on ignorait si elles auraient pu donner lieu à des problèmes concernant l'enregistrement des données, ces six cas ont été mis de côté.

Une série d'analyses a ensuite été faite pour comparer les deux modèles au regard des besoins prévu et des décisions relatives à l'octroi de bourses qui auraient été prises en fonction de l'évaluation des besoins. Une analyse des facteurs qui pourraient expliquer les différences entre les deux modèles a également été faite.

Analyse comparative des calculateurs

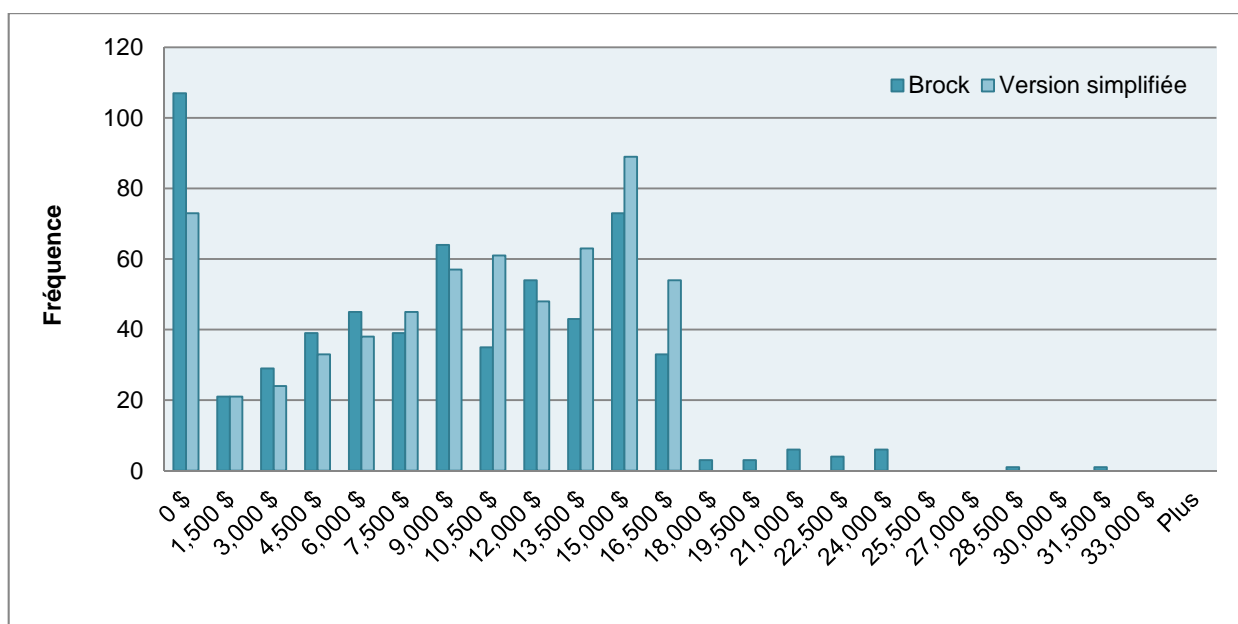
Les résultats obtenus suite à l'utilisation du calculateur simplifié ont été comparés à ceux obtenus par le processus de demande plus détaillé de l'Université Brock au regard de l'évaluation des besoins et de l'admissibilité à la bourse d'études. Des analyses ont ensuite été faites pour déterminer les causes des différences entre les deux méthodes.

Comparaison des évaluations des besoins

Les besoins évalués au moyen du calculateur de Brock s'établissent à 7 965,17 \$, comparativement à 8 550,42 \$ pour le calculateur simplifié, soit une différence de 585,25 \$. En moyenne, l'écart-type du calculateur simplifié est inférieur (5 103,46 \$ par rapport à 5 889,10 \$), ce qui signifie que l'évaluation des besoins varie légèrement moins qu'avec le calculateur de Brock.

La figure 1 présente la répartition des besoins évalués à partir des deux calculateurs. Le calculateur de Brock détermine plus de demandeurs n'ayant pas de besoins que le calculateur simplifié, mais il établit des estimations plus élevées que le calculateur simplifié.

Figure 1 – Évaluation des besoins en fonction des deux calculateurs



Nota : les étiquettes des catégories de besoins donnent la valeur supérieure de la catégorie; la première barre, étiquetée 0 \$, indique des besoins de 0 \$ exactement; la deuxième barre, étiquetée 1 500 \$, désigne la catégorie de besoins entre 0 \$ et 1 500 \$, et ainsi de suite.

La principale différence réside dans le fait que le calculateur simplifié ne produit pas d'estimations des besoins supérieures à 16 000 \$ (l'estimation maximale étant de 15 013,05 \$), tandis que le calculateur de Brock établit des estimations pouvant atteindre 31 000 \$. Trente-deux personnes ont des besoins évalués à plus de 16 000 \$ avec le calculateur de Brock, mais leurs besoins sont inférieurs à 16 000 \$ lorsqu'ils sont évalués avec le calculateur simplifié. Il est probable que ces 32 personnes ont des dépenses supérieures à la normale en raison de leur état matrimonial ou parce qu'ils sont des étudiants indépendants ou ont des personnes à charge. Aucun de ces facteurs n'est saisi dans le calculateur simplifié.

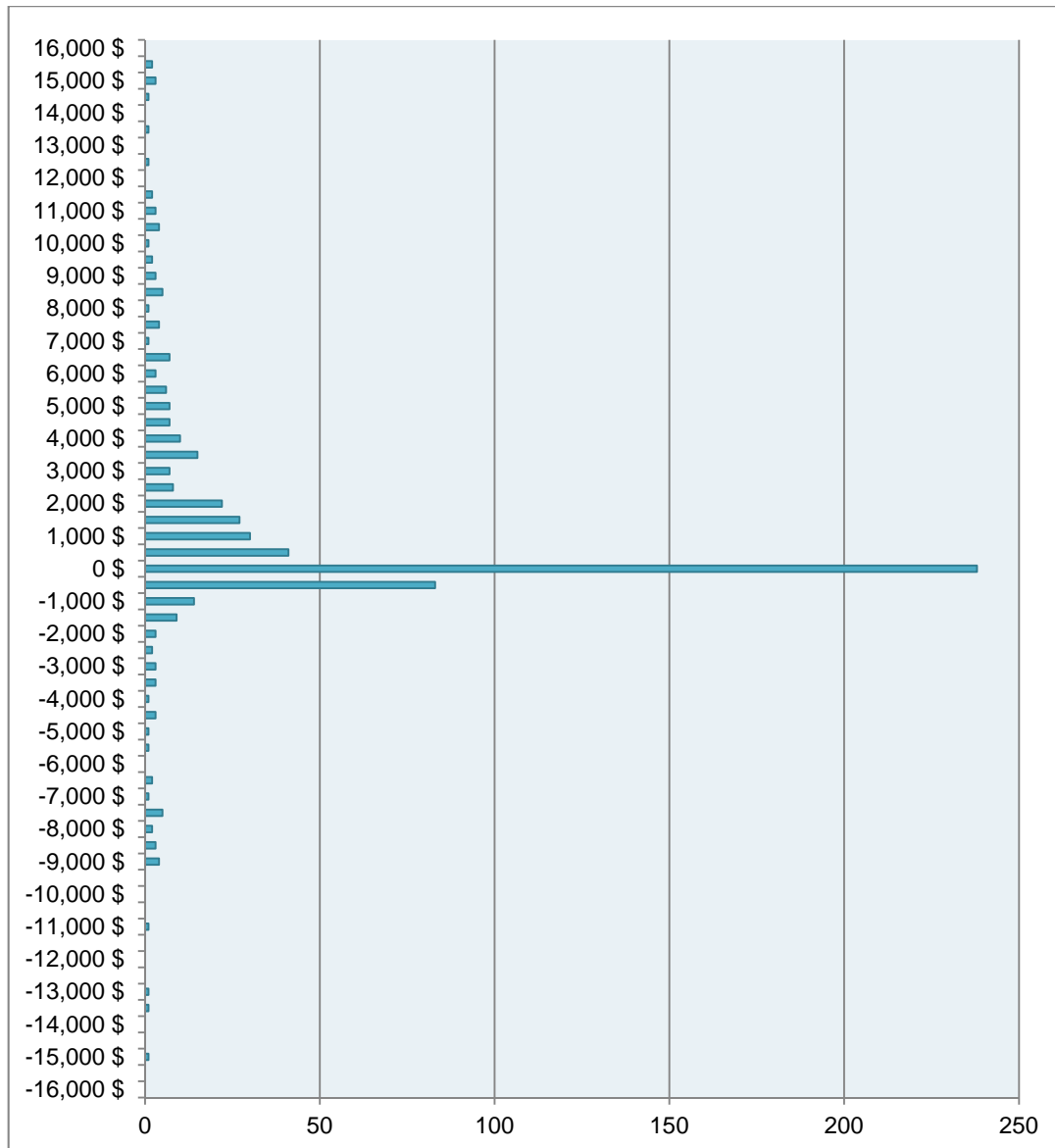
Même si le calculateur simplifié produit une estimation très différente des besoins pour ces 32 personnes, leurs besoins « relatifs », comparés à ceux des autres, demeurent tout de même très semblables en général. Le besoin moyen de ces 32 personnes selon le calculateur simplifié s'établit à 13 513,24 \$, qui se rapproche de la limite supérieure des besoins évalués en fonction du calculateur simplifié. Pour 23 de ces personnes, les besoins évalués en fonction du calculateur simplifié se situent à moins de 1 000 \$ de l'évaluation la plus élevée possible, toutes, sauf trois, ont des besoins évalués à plus de 11 000 \$ et une seule a des besoins inférieurs à 6 500 \$.

Cette dernière personne, dont les besoins sont évalués à un peu plus de 2 500 \$, serait tout de même considérée comme un bénéficiaire éventuel d'une bourse d'études en fonction du calculateur simplifié, mais elle se situerait beaucoup plus proche de la limite que si le calculateur de Brock était utilisé. Ce cas est inhabituel, puisque le calculateur de Brock produit une estimation des ressources disponibles qui ne concorde pas avec le revenu des parents, ce qui donne à penser que ce demandeur peut avoir été traité différemment par le calculateur de Brock, peut-être à titre

d'étudiant indépendant. (Bien que le revenu des parents fût supérieur à 100 000 \$, l'estimation des ressources disponibles n'était que de 307 \$.)

La figure 2 montre la répartition des différences entre les deux calculateurs pour ce qui est de l'évaluation des besoins. Même si la différence modale se situe près de zéro (en fait, elle s'établit entre - 500 \$ et 0 \$), et que la différence médiane soit de près de 0, ce qui signifie dans ces cas que les deux calculateurs produisent des estimations des besoins très semblables, il y a de grandes queues aux deux extrémités de la distribution, indiquant que les deux modèles sont très éloignés l'un de l'autre dans un certain nombre de cas.

Figure 2 – Différences dans l'évaluation des besoins



Nota : les étiquettes des catégories de besoins représentent la limite supérieure de la catégorie.

La figure 2 montre que pour une majorité de demandeurs, les estimations des besoins générées par les deux calculateurs sont très semblables. La plupart des demandeurs se situent à moins de 2 000 \$ de la différence nulle (zéro); sur un total de 606 observations, 464 (76,6 %) sont à moins de 2 000 \$ de zéro, 392 (64,7 %) à moins de 1 000 \$ et 279 (46,0 %) à moins de 500 \$. Cependant, pour certaines personnes, les besoins évalués avec le calculateur simplifié sont beaucoup plus élevés ou beaucoup plus bas que ceux évalués avec le calculateur de Brock. Ainsi, 50 demandeurs ont des besoins supérieurs de 5 000 \$ ou plus lorsqu'ils sont évalués avec le calculateur simplifié et 23 ont des besoins inférieurs de 5 000 \$ ou plus. Les écarts supérieurs et inférieurs du calculateur simplifié sont relativement proportionnellement égaux : pour 224 demandeurs (37,0 %), les besoins étaient supérieurs par rapport au calculateur de Brock, pour 140 (23,1 %), ils différaient de un dollar ou moins et pour 242 (39,9 %), ils étaient inférieurs.

Une autre façon de jauger les différences consiste à examiner la différence absolue moyenne en utilisant les valeurs absolues des différences plutôt que la valeur réelle. On calcule la différence absolue moyenne en prenant la valeur absolue de la différence entre les estimations générées par le calculateur simplifié et le calculateur de Brock pour chaque demandeur puis en faisant la moyenne de ces différences absolues. Contrairement à une différence moyenne simple, cette façon de procéder signifie qu'un écart positif, p. ex., + 1 000 \$, n'annule par un écart négatif, comme - 1 000 \$, ce qui permet de mesurer la différence absolue entre les deux calculateurs. La différence absolue moyenne entre les deux calculateurs s'établit à 1 830,12 \$, et la différence absolue médiane est de 570,73 \$, ce qui montre qu'en termes absolus, la différence est remarquable.

Comparaison touchant l'admissibilité à une bourse

On peut également évaluer les deux calculateurs en comparant les demandeurs qui seraient admissibles à une bourse d'études en fonction de chaque calculateur et ceux qui ne le seraient pas. Dans les données sur les demandeurs fournies par l'Université Brock, toutes les personnes ayant des besoins établis à 1 250 \$ ou plus étaient considérées comme des bénéficiaires éventuels d'une bourse d'études¹. À partir des estimations des besoins générées par le calculateur simplifié, les bénéficiaires éventuels d'une bourse d'études ont été identifiés et les résultats ont été comparés.

Chaque demandeur a été classé dans une des quatre catégories en fonction de son admissibilité à une bourse déterminée par les deux calculateurs. Ces catégories sont : « Les deux calculateurs », pour les demandeurs qui recevraient une bourse d'études en vertu de l'un ou l'autre des calculateurs, « Le calculateur de Brock seulement », pour les demandeurs qui recevraient une bourse d'études en vertu du calculateur de Brock mais pas en vertu du calculateur simplifié, « Le calculateur simplifié seulement », pour les demandeurs qui recevraient une bourse d'études en vertu du calculateur simplifié mais pas en vertu du calculateur de Brock, et « Ni l'un ni l'autre », pour les demandeurs qui seraient jugés inadmissibles en vertu des deux calculateurs. La répartition des demandeurs entre ces quatre catégories est présentée au tableau 3.

¹ Outre le calculateur, d'autres facteurs sont utilisés pour déterminer l'admissibilité.

Même si le calculateur de Brock utilise quatre fois plus de questions pour évaluer les besoins, le calculateur simplifié donne essentiellement les mêmes résultats dans 91 % des cas.

Tableau 3 – Comparaison de la détermination de l’admissibilité à une bourse d’études selon les deux calculateurs

Jugés admissibles par :	Fréquence	Pourcentage
Les deux calculateurs	473	78,1 %
Le calculateur de Brock seulement	10	1,7 %
Le calculateur simplifié seulement	44	7,3 %
Ni l’un ni l’autre	79	13,0 %

Dans les sections qui suivent, nous nous penchons sur les raisons des différences entre les résultats pour les 10 demandeurs qui sont jugés admissibles à une bourse d’études en vertu du calculateur de Brock seulement et les 44 qui sont jugés admissibles en fonction du calculateur simplifié uniquement.

Analyse des raisons des différences

L’admissibilité à une bourse d’études est fondée sur les besoins prévus qui eux sont fondés sur une évaluation des dépenses et des ressources des demandeurs. Nous comparons d’abord les deux calculateurs pour l’évaluation des dépenses puis au regard de l’évaluation des ressources.

Estimations des dépenses

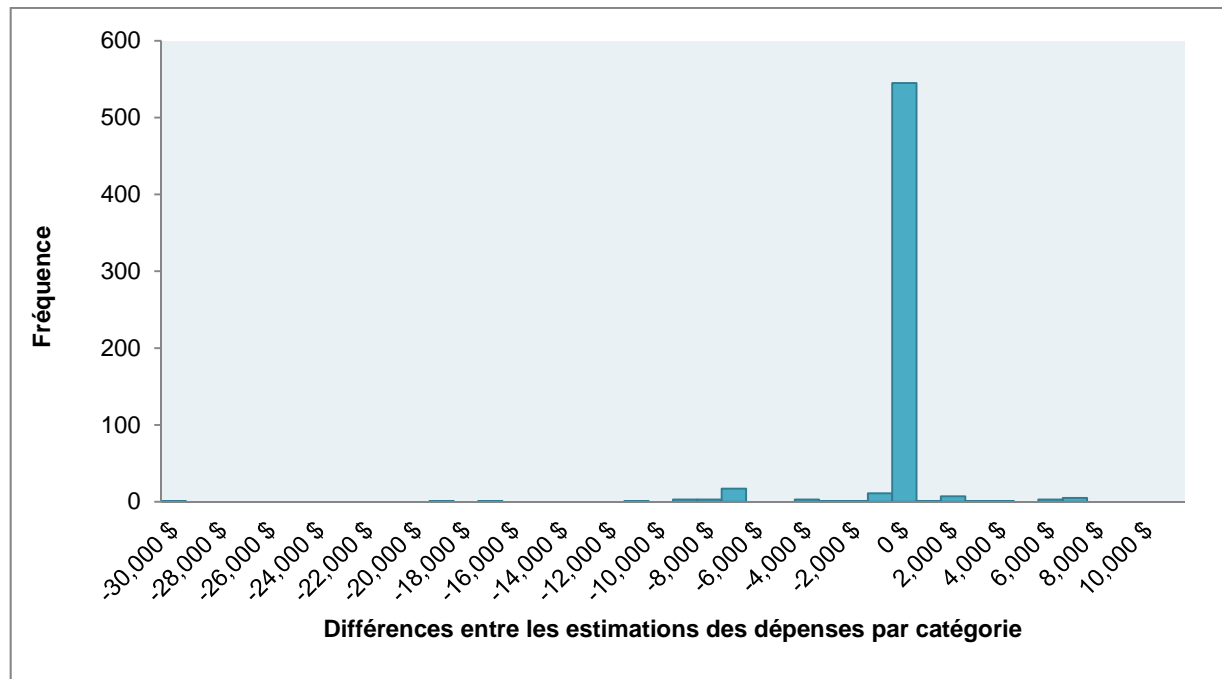
Les estimations des dépenses faites au moyen du calculateur de Brock varient très peu. La vaste majorité se situe à deux niveaux : 16 539,50 \$, soit les dépenses correspondant à un étudiant à charge célibataire ne vivant plus chez ses parents, ayant une charge de cours complète et payant les droits de scolarité des étudiants canadiens (413 étudiants ont exactement ce niveau de dépenses); 10 999,50 \$, soit les dépenses d’une étudiante ou d’un étudiant à charge célibataire vivant chez ses parents (charge de cours complète, droits de scolarité des étudiants canadiens, etc.) (127 étudiants ont ce niveau de dépenses). Pour les 66 autres étudiants, les dépenses varient entre un peu plus de 4 700 \$ et un peu moins de 48 000 \$ (15 de ces étudiants ayant des dépenses évaluées à 24 165,50 \$).

Le calculateur simplifié présente encore moins de variabilité. Seulement deux estimations sont possibles : 16 539,05 \$ pour les étudiants ne vivant pas chez leurs parents, et 10 999,05 \$ pour les étudiants vivant chez leurs parents. Ces estimations correspondent aux deux estimations les plus courantes du calculateur de Brock. L’écart de 0,45 \$ est attribuable à une petite différence involontaire dans les spécifications des calculateurs, peut-être due à l’arrondissement.

La différence entre les deux calculateurs pour ce qui est de l’évaluation des dépenses est minime, voire nulle, pour la majorité des demandeurs, comme le montre la figure 3.

Pour chacun des 416 demandeurs dont les dépenses prévues s'établissaient à exactement 16 539,50 \$ en vertu du calculateur de Brock, les dépenses évaluées en vertu du calculateur simplifié étaient de 16 539,05 \$ exactement, soit une différence de 0,45 \$. Pour chacun des 127 demandeurs dont les dépenses s'établissaient à 10 999,50 \$ en vertu du calculateur de Brock, les dépenses évaluées en vertu du calculateur simplifié étaient de 10 995,05 \$, encore une fois pour une différence de 0,45 \$. Ces différences ne représentent pas une limite inhérente du calculateur simplifié, mais sont plutôt attribuables à un petit écart entre le calcul des dépenses fait en fonction du calculateur de Brock et le calcul des dépenses fait en fonction du calculateur simplifié.

Figure 3 – Différences entre les estimations des dépenses faites par les deux calculateurs



Nota : les étiquettes des catégories de dépenses représentent la limite supérieure de la catégorie.

Les 66 autres demandeurs dont les profils en matière de dépenses étaient moins communs présentent un plus grand intérêt pour la présente évaluation. Ces 66 demandeurs avaient des dépenses qui différaient des montants établis par le calculateur de Brock pour un étudiant à charge célibataire, vivant chez ses parents ou non. Ces demandeurs tendent à avoir des besoins plus grands peu importe le calculateur utilisé. Les besoins évalués au moyen du calculateur simplifié sont généralement *inférieurs* de 1 700 \$ à ceux évalués par le calculateur de Brock pour les cas spéciaux, en moyenne, alors qu'ils sont supérieurs d'environ 1 000 \$ pour l'échantillon des dépenses les plus courantes. Le calculateur simplifié ne peut pas évaluer les dépenses supplémentaires des demandeurs avec personnes à charge, ce

qui peut expliquer l'écart pour une partie des 66 cas². Il est possible également que certains aient payé les droits de scolarité des étudiants étrangers.

Tableau 4 – Comparaison des estimations des besoins pour les cas typiques et spéciaux

		Calculateur simplifié	Calculateur de Brock
Cas typiques	Moy.	8 328 \$	7 468 \$
	Médiane	8 861 \$	7 705 \$
	N ^{bre}	540	540
Cas spéciaux	Moy.	10 374 \$	12 032 \$
	Médiane	13 045 \$	13 286 \$
	N ^{bre}	66	66

La différence entre les besoins évalués est environ deux fois plus grande pour l'échantillon des cas spéciaux comme le montre le tableau 5. La différence *absolue* entre les besoins évalués est également beaucoup plus grande pour l'échantillon des cas spéciaux. Les calculateurs sont beaucoup plus susceptibles d'évaluer des besoins différents pour les cas spéciaux que pour les cas typiques (différences de 4 792 \$ et de 1 468 \$ respectivement). En d'autres termes, les deux calculateurs calculent différemment l'admissibilité à une bourse d'études dans les cas spéciaux.

Tableau 5 – Comparaison des différences entre les estimations des besoins pour les cas typiques et spéciaux

		Différence (Calculateur simplifié vs calculateur de Brock)	Différence absolue (Calculateur simplifié vs calculateur de Brock)
Cas typiques	Moy.	860 \$	1 468 \$
	Médiane	- 1 \$	496 \$
	N ^{bre}	540	540
Cas spéciaux	Moy.	- 1 659 \$	4 792 \$
	Médiane	- 926 \$	3 840 \$
	N ^{bre}	66	66

Le tableau 6 compare les cas typiques et les cas spéciaux en ce qui a trait à l'évaluation des dépenses estimées. Pour les cas typiques, c'est-à-dire la vaste majorité des demandeurs, il n'y a essentiellement aucune différence dans les dépenses évaluées, comme il en a été question plus haut. Pour ce qui est des cas spéciaux, les dépenses évaluées en fonction du calculateur simplifié sont plus basses que celles établies en vertu du calculateur de Brock (différence moyenne de - 3 545,31 \$ et différence médiane de - 1 604,95 \$).

² La base de données analysée pour cette évaluation ne contenait pas de renseignements sur le fait que les demandeurs aient ou non des personnes à charge.

Tableau 6 – Comparaison des dépenses estimées pour les cas typiques et spéciaux

		Calculateur simplifié	Calculateur de Brock
Cas typiques	Moy.	15 236 \$	15 237 \$
	Médiane	16 539 \$	16 540 \$
	N ^{bre}	540	540
Cas spéciaux	Moy.	15 448 \$	18 993 \$
	Médiane	16 539 \$	18 144 \$
	N ^{bre}	66	66

Comme le montre le tableau 7, l'échantillon des cas spéciaux présente aussi un écart plus important pour ce qui est des ressources. Comparativement au calculateur simplifié, les ressources évaluées en vertu du calculateur de Brock sont en moyenne supérieures de 4 238,41 \$ pour les cas spéciaux et de 2 652,40 \$ pour les cas typiques. On s'attendrait à ce que le calculateur simplifié sous-estime légèrement les ressources parce qu'il utilise moins de renseignements sur les ressources. Cette différence peut être une raison importante de l'écart pour les 66 cas spéciaux.

Tableau 7 – Comparaison des estimations des ressources pour les cas typiques et spéciaux

		Calculateur simplifié	Calculateur de Brock
Cas typiques	Moy.	7 585 \$	10 238 \$
	Médiane	5 570 \$	6 915 \$
	N ^{bre}	540	540
Cas spéciaux	Moy.	6 977 \$	11 215 \$
	Médiane	2 276 \$	3 545 \$
	N ^{bre}	66	66

Comme le montre le tableau 8, il y a une plus grande divergence entre les deux calculateurs pour ce qui est de déterminer l'admissibilité des demandeurs du groupe des cas spéciaux. La concordance entre les deux calculateurs est de 92 % pour le groupe des cas typiques et de 83 % pour les cas spéciaux. Cette différence se voit surtout dans le pourcentage plus élevé de demandeurs qui sont jugés admissibles à une bourse d'études en vertu du calculateur simplifié qu'en vertu du calculateur de Brock.

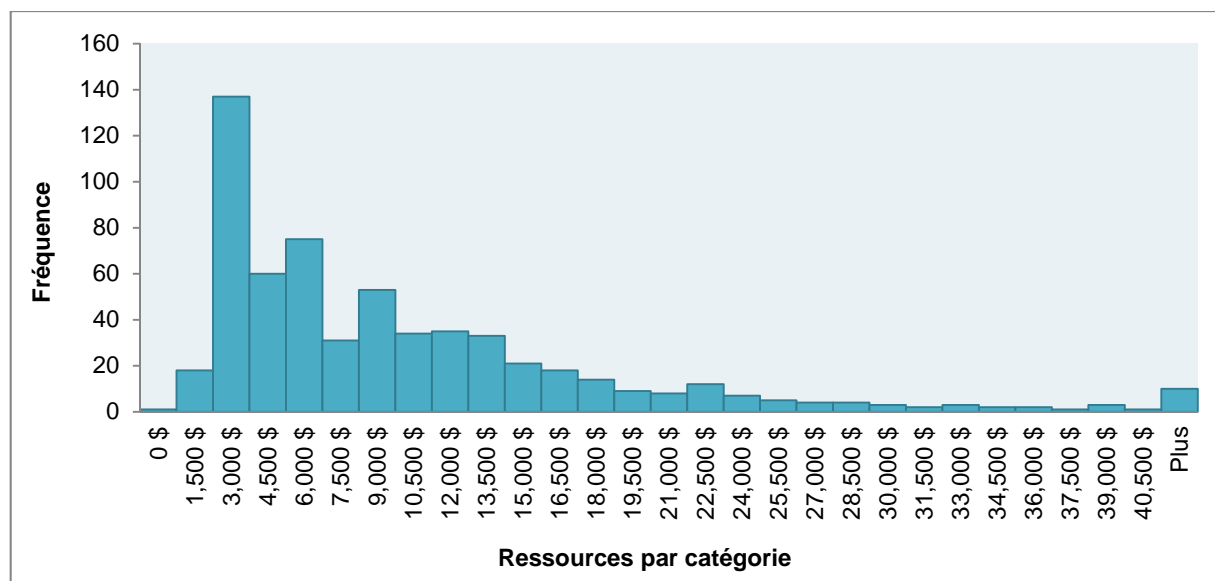
Tableau 8 – Comparaison de l'évaluation de l'admissibilité à une bourse d'études pour les cas typiques et spéciaux

	Cas typiques		Cas spéciaux	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Les deux	426	78,8 %	47	71,2 %
Calculateur de Brock seulement	8	1,5 %	2	3,0 %
Calculateur simplifié seulement	35	6,5 %	9	13,6 %
Ni l'un ni l'autre	71	13,1 %	8	12,1 %

Estimations des ressources

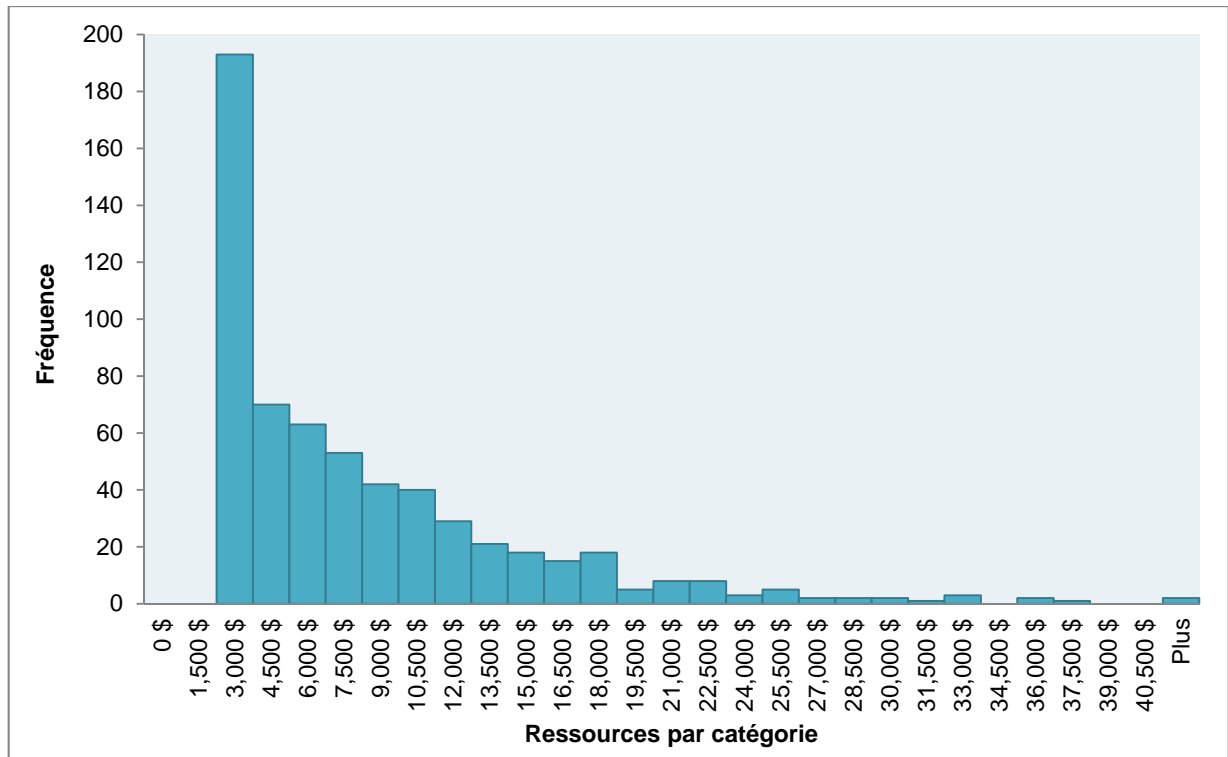
Les ressources constituent l'autre facteur qui entre dans l'évaluation des besoins. La répartition des ressources évaluées en fonction du calculateur de Brock est présentée à la figure 4 tandis que la figure 5 montre les estimations générées par le calculateur simplifié. En moyenne, celles-ci sont généralement plus basses parce que le calculateur simplifié suppose une contribution de l'étudiante ou de l'étudiant avant ses études de 1 526 \$ et ne suppose aucune contribution pendant l'année scolaire. Le pic marqué entre 1 500 \$ et 2 000 \$ à la figure 5 représente les étudiants qui font seulement une contribution avant leurs études et n'ont aucune autre ressource selon les hypothèses du calculateur simplifié.

Figure 4 – Estimations des ressources selon le calculateur de Brock



Nota : les étiquettes des catégories de ressources représentent la limite supérieure de la catégorie.

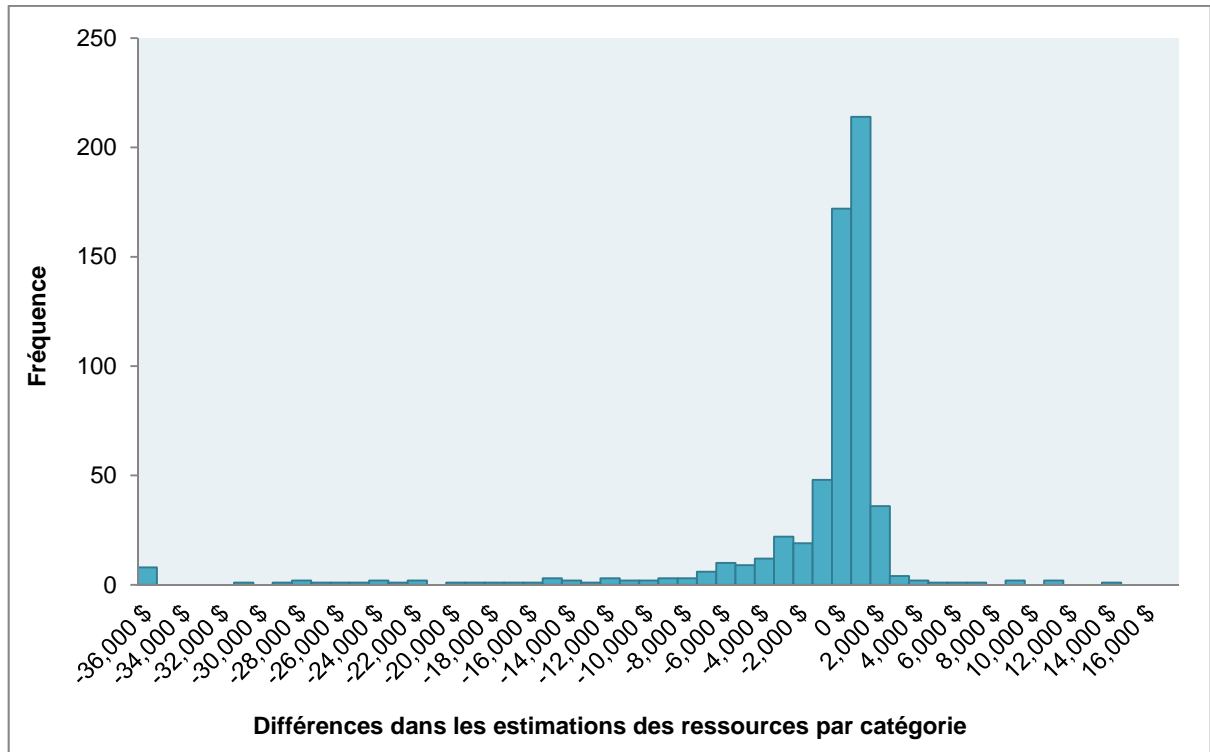
Figure 5 – Estimations des ressources selon le calculateur simplifié



Nota : les étiquettes des catégories de ressources représentent la limite supérieure de la catégorie.

La figure 6 montre les différences entre les deux calculateurs en ce qui a trait aux estimations des ressources. Malgré une certaine variation, pour la majorité des cas, les deux calculateurs génèrent des estimations semblables; la différence est de zéro, plus ou moins 1 000 \$, dans 434 cas (63,7 %) et plus ou moins 2 000 \$ dans 489 cas (77,6 %). La distribution présente un biais négatif parce que le calculateur de Brock utilise plus de renseignements sur les ressources fournies par les demandeurs et, par conséquent, génère des estimations plus élevées.

Figure 6 – Différences entre les deux calculateurs concernant la distribution des estimations des ressources



Nota : les étiquettes des catégories de ressources représentent la limite supérieure de la catégorie

Les demandeurs ont été classés en quartiles selon la valeur des estimations des ressources générées par le calculateur de Brock. Le tableau 9 montre les estimations moyennes et médianes des ressources pour chaque quartile ainsi que les valeurs moyennes et médianes des estimations des ressources générées par le calculateur simplifié pour les mêmes demandeurs. Le calculateur simplifié donne des estimations relativement semblables pour les demandeurs des deux quartiles inférieurs tandis que pour le quartile supérieur, il génère des estimations qui sont beaucoup inférieures à celles produites par le calculateur de Brock. Le tableau 10 compare les estimations des dépenses générées par les deux calculateurs pour chaque quartile de ressources. Comme on peut le constater, il est évident que les deux calculateurs produisent des estimations de dépenses semblables pour chaque quartile.

Tableau 9 – Comparaison des estimations des ressources pour chaque quartile

Quartile des ressources selon le calculateur de Brock		Estimations des ressources selon le calculateur simplifié	Estimations des ressources selon le calculateur de Brock
1 ^{er} quartile	Moy.	15 372 \$	25 612 \$
	Médiane	15 238 \$	18 028 \$
	N ^{bre}	151	151
2 ^e quartile	Moy.	8 247 \$	9 372 \$
	Médiane	8 476 \$	9 060 \$
	N ^{bre}	152	152
3 ^e quartile	Moy.	4 194 \$	4 576 \$
	Médiane	4 106 \$	4 670 \$
	N ^{bre}	152	152
4 ^e quartile	Moy.	2 281 \$	1 863 \$
	Médiane	2 138 \$	1 866 \$
	N ^{bre}	151	151

Tableau 10 – Comparaison des estimations des dépenses pour chaque quartile de ressources évaluées selon le calculateur de Brock

Quartile des ressources selon le calculateur de Brock		Estimations des dépenses selon le calculateur simplifié	Estimations des dépenses selon le calculateur de Brock	Différence
1 ^{er} quartile	Moy.	15 548 \$	15 986 \$	- 437 \$
	Médiane	16 539 \$	16 540 \$	0 \$
	N ^{bre}	151	151	151
2 ^e quartile	Moy.	15 081 \$	15 130 \$	- 49 \$
	Médiane	16 539 \$	16 540 \$	0 \$
	N ^{bre}	152	152	152
3 ^e quartile	Moy.	15 154 \$	15 690 \$	- 536 \$
	Médiane	16 539 \$	16 540 \$	0 \$
	N ^{bre}	152	152	152
4 ^e quartile	Moy.	15 255 \$	15 780 \$	- 525 \$
	Médiane	16 539 \$	16 540 \$	0 \$
	N ^{bre}	151	151	151

Le tableau 11 compare les estimations des besoins pour chaque quartile générées par chacun des calculateurs. Les deux calculateurs génèrent des estimations des besoins semblables pour tous les quartiles. La différence médiane est de 0, ou proche de 0,

pour tous les quartiles, sauf pour le troisième quartile, où elle est de - 245 \$. Les différences moyennes sont plus élevées, en particulier pour le quartile supérieur, à cause de certaines valeurs aberrantes, surtout dans le quartile supérieur, qui comprend deux cas extrêmes. Dans un cas, le demandeur a déclaré qu'il toucherait des revenus de 500 000 \$ avant ses études et dans l'autre cas, le demandeur faisait état de revenus de 180 000 \$. Ces deux montants sont de toute évidence des erreurs, mais ils ont été utilisés dans le calculateur de Brock. Comme les revenus touchés avant les études ne sont pas utilisés dans le calculateur simplifié, ces deux valeurs extrêmes ne sont donc pas utilisées du tout dans le calculateur simplifié.

Les différences absolues moyennes sont semblables (variant entre 1 372 \$ et 1 626 \$) pour tous les quartiles sauf le quartile supérieur, où la différence absolue moyenne est à peu près le double. Dans le quartile supérieur, où les demandeurs ont les ressources les plus élevées, les deux méthodes génèrent les plus grandes différences dans les estimations des besoins.

Tableau 11 – Comparaison des estimations des besoins pour chaque quartile de ressources évaluées par la calculateur de Brock

Quartile des ressources selon le calculateur de Brock		Estimation des besoins selon le calculateur simplifié	Estimation des besoins selon le calculateur de Brock	Différence	Différence absolue
1 ^{er} quartile	Moy.	3 362 \$	992 \$	2 370 \$	2 851 \$
	Médiane	1 045 \$	0 \$	0 \$	673 \$
	N ^{bre}	151	151	151	151
2 ^e quartile	Moy.	6 871 \$	5 830 \$	1 041 \$	1 626 \$
	Médiane	7 102 \$	6 156 \$	0 \$	774 \$
	N ^{bre}	152	152	152	152
3 ^e quartile	Moy.	10 985 \$	11 115 \$	- 130 \$	1 475 \$
	Médiane	11 483 \$	11 392 \$	- 245 \$	597 \$
	N ^{bre}	152	152	152	152
4 ^e quartile	Moy.	12 980 \$	13 918 \$	- 938 \$	1 372 \$
	Médiane	14 325 \$	14 402 \$	- 1 \$	307 \$
	N ^{bre}	151	151	151	151

Le tableau 12 compare l'évaluation de l'admissibilité à une bourse d'études selon les deux calculateurs pour chacun des quartiles de ressources. Presque tous les écarts surviennent dans le premier quartile, qui correspond au groupe ayant le niveau de ressources le plus élevé. Pour le troisième et le quatrième quartile, les deux calculateurs ont donné la même évaluation pour 99 % des demandeurs. Pour le deuxième quartile, la même évaluation est faite dans 94 % des cas. Cependant, dans le premier quartile, les deux calculateurs donnent la même évaluation pour seulement 72 % des demandeurs. En vertu du calculateur simplifié, plus de demandeurs du premier quartile sont admissibles à la bourse d'études qu'en vertu du calculateur de

Brock parce que ce dernier tient compte de certaines ressources que le calculateur simplifié ne prend pas en compte. Soixante-dix-huit pour cent de tous les écarts se produisent dans le premier quartile (le quartile supérieur).

Tableau 12 – Comparaison de l'évaluation de l'admissibilité à la bourse d'études pour chaque quartile de ressources évaluées selon le calculateur de Brock

	Quartile de ressources évaluées selon le calculateur de Brock				Global
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile	
Les deux calculateurs	24,5 %	89,5 %	98,7 %	99,3 %	78,1 %
Calculateur de Brock seulement	4,0 %	1,3 %	0,7 %	0,7 %	1,7 %
Calculateur simplifié seulement	23,8 %	4,6 %	0,7 %		7,3 %
Ni l'un ni l'autre	47,7 %	4,6 %			13,0 %

Modifier le calculateur simplifié

Les écarts entre le calculateur simplifié et celui de Brock s'expliquent surtout par le traitement que chaque calculateur fait des ressources des étudiants. Tandis que le calculateur de Brock pose des questions sur le revenu des parents, les revenus que les étudiants toucheront avant et pendant leurs études, les autres bourses d'études et d'autres ressources, le calculateur simplifié omet les questions sur les revenus que les étudiants toucheront avant et pendant leurs études, et suppose une contribution de 1 526 \$ au titre des revenus touchés avant leurs études et une contribution nulle (0 \$) pour les revenus touchés pendant leurs études. Il devrait être possible d'accroître davantage la concordance entre leurs deux calculateurs en ajoutant les deux questions sur les revenus touchés par les étudiants avant et pendant les études dans le calculateur simplifié, ce qui ferait passer de cinq à sept le nombre de questions du calculateur simplifié.

Le calculateur simplifié ainsi révisé traite le revenu des parents, les autres bourses d'études et les autres ressources comme le calculateur simplifié initial. Pour déterminer la contribution découlant des revenus touchés avant les études, le calculateur simplifié révisé soustrait l'impôt prévu et une allocation de subsistance mensuelle des revenus touchés avant les études (les deux calculs tirés des tableaux des besoins du calculateur de Brock), et suppose une contribution correspondant à 80 % du reste ou 1 526 \$, le montant le plus élevé étant retenu. Pour les revenus touchés pendant les études, le calculateur soustrait l'impôt prévu et une exemption de revenu de 1 700 \$, et prévoit une contribution représentant 80 % du reste. Dans les deux cas, le calculateur simplifié révisé utilise les méthodes, l'évaluation des besoins et les tables fiscales décrites dans les spécifications du calculateur de Brock pour déterminer la contribution prévue; il s'agit de produire la même contribution prévue que le calculateur de Brock lorsque les mêmes données sont utilisées.

La figure 7 montre les ressources évaluées par le calculateur simplifié révisé. Avec l'ajout des deux questions sur les ressources, le calcul des ressources moyennes est passé de 7 519 \$ à 10 045 \$. Les différences entre les estimations des ressources du

calculateur simplifié et celles de Brock sont présentées à la figure 8. Le calculateur simplifié révisé génère des estimations des ressources qui se rapprochent de celles générées par le calculateur de Brock. Alors que 434 cas (63,7 %) étaient à moins de 1 000 \$ d'une différence nulle auparavant, avec le calculateur simplifié révisé, ce chiffre passe à 488, soit 80,5 % des cas. En outre, 549 cas (90,6 %) se situent à moins de 2 000 \$ d'une différence nulle avec le calculateur simplifié révisé, comparativement à 489 (77,6 %) avec le calculateur simplifié initial.

Figure 7 – Estimations des ressources selon le calculateur simplifié revise

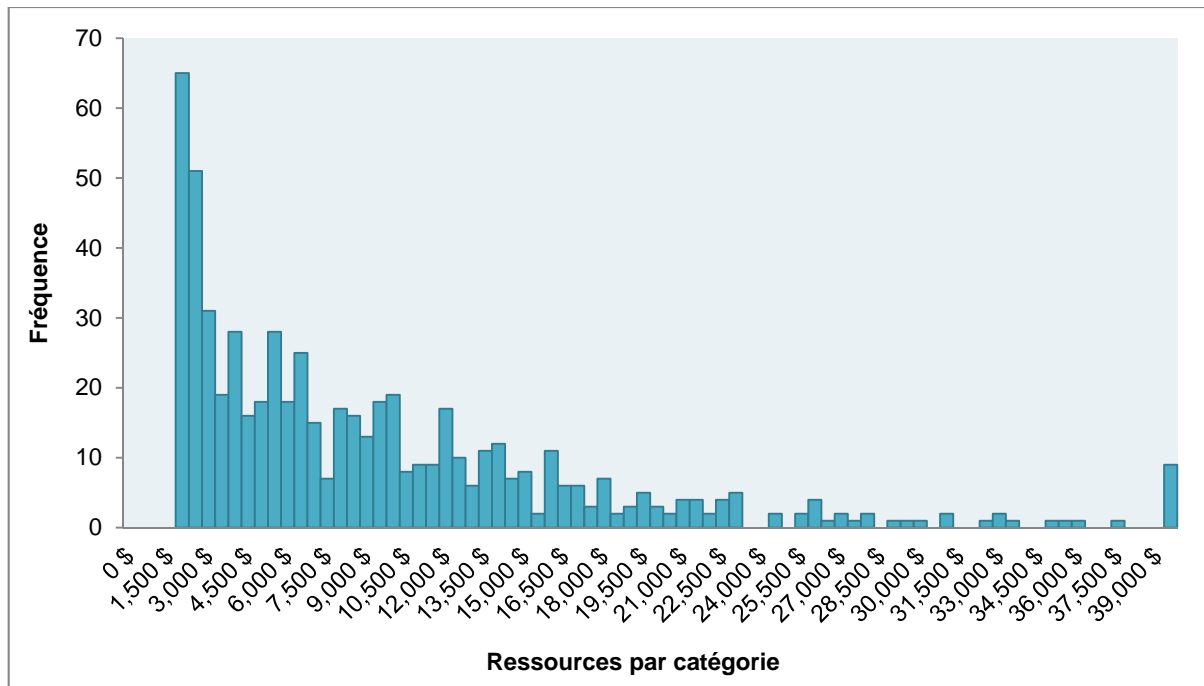
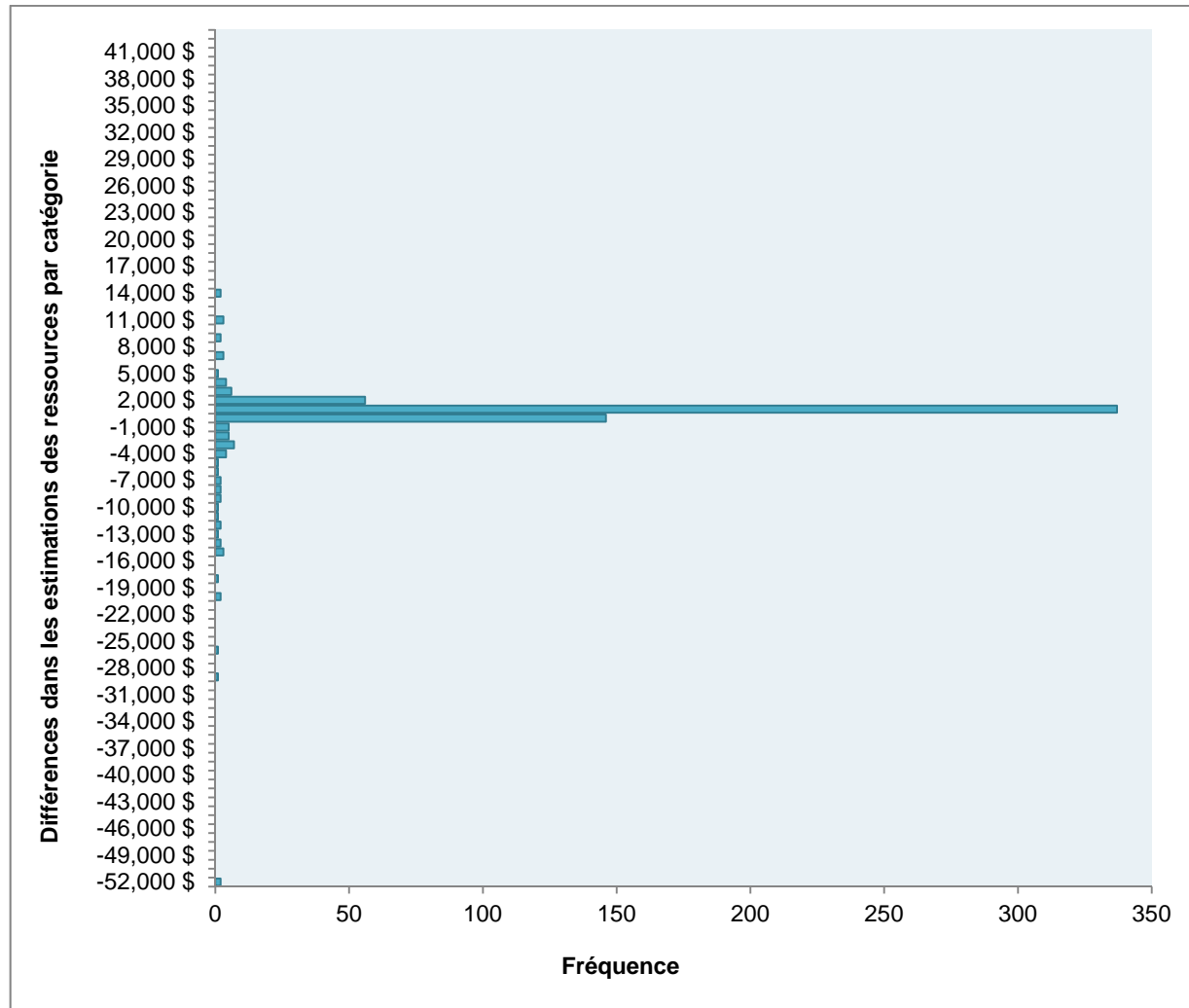


Figure 8 – Différences entre le calculateur simplifié révisé et celui de Brock concernant les estimations des ressources



Les estimations des besoins générées à partir du calculateur simplifié révisé sont présentées à la figure 9. L'augmentation des estimations des ressources a pour effet de déplacer la distribution des besoins légèrement à la gauche de la figure. En d'autres termes, les estimations des besoins diminuent. La révision du calculateur simplifié fait en sorte que plus de personnes n'ont pas de besoins comparativement au calculateur initial (104 par rapport à 73) et que moins de personnes ont des besoins à moins de 1 000 \$ des besoins les plus élevés possibles avec le calculateur simplifié (94 par rapport à 127). Le tableau 13 compare les estimations des besoins des trois calculateurs. Alors que le calculateur simplifié initial surestimait les besoins en regard du calculateur de Brock, le calculateur simplifié révisé les sous-estime. Cependant, le calculateur simplifié révisé fournit des estimations des besoins qui se rapprochent des estimations générées par le calculateur de Brock, comme en témoigne la différence des valeurs médianes, qui s'établit à seulement 46 \$, comparativement à 1 229 \$ pour le calculateur simplifié initial.

Figure 9 – Estimations des besoins selon le calculateur simplifié révisé

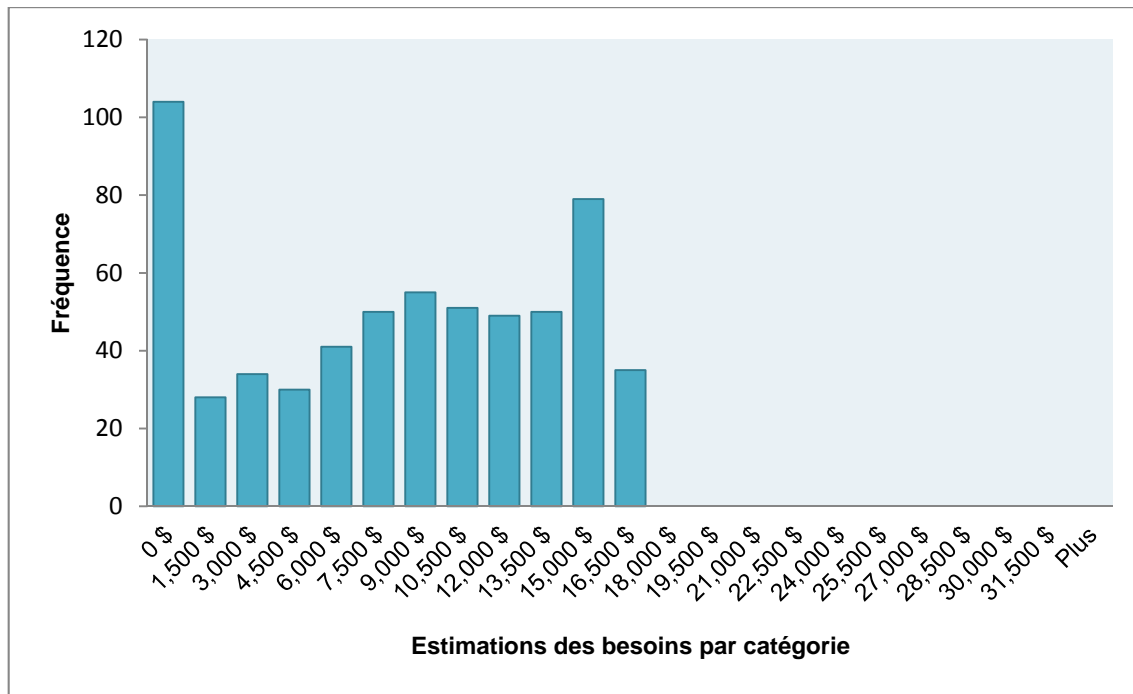


Tableau 13 – Comparaison des estimations des besoins générées par les trois calculateurs

	Valeur moyenne	Valeur médiane
Calculateur de Brock	7 965,17 \$	8 123,00 \$
Calculateur simplifié initial	8 550,42 \$	9 352,05 \$
Calculateur simplifié révisé	7 523,45 \$	8 076,97 \$

La figure 10 montre les différences entre les besoins établis par le calculateur de Brock et ceux évalués selon le calculateur simplifié révisé. La différence moyenne est maintenant de - 441,72 \$, comparativement à 585,25 \$ avec le calculateur simplifié initial (les besoins évalués en vertu du calculateur simplifié révisé sont maintenant inférieurs aux besoins établis par le calculateur de Brock). Avec le calculateur simplifié révisé, 533 cas (88,0 %) sont à moins de 2 000 \$ de zéro, comparativement à 464 (76,6 %) dans le cas du calculateur simplifié initial. Ce nombre comprend 353 cas (58,2 %) à moins de 500 \$ de zéro, comparativement à 279 (46,0 %) auparavant, et 495 cas (81,7 %) à moins de 1 000 \$ de zéro, comparativement à 392 (64,7 %) auparavant. Cependant, un certain nombre de cas comportent encore des écarts importants. Il est probable que ce sont des cas dont les circonstances ne peuvent être traitées par le calculateur simplifié révisé, comme les étudiants indépendants et les étudiants avec des personnes à charge.

Figure 10 – Différences entre le calculateur simplifié révisé et celui de Brock concernant les estimations des besoins

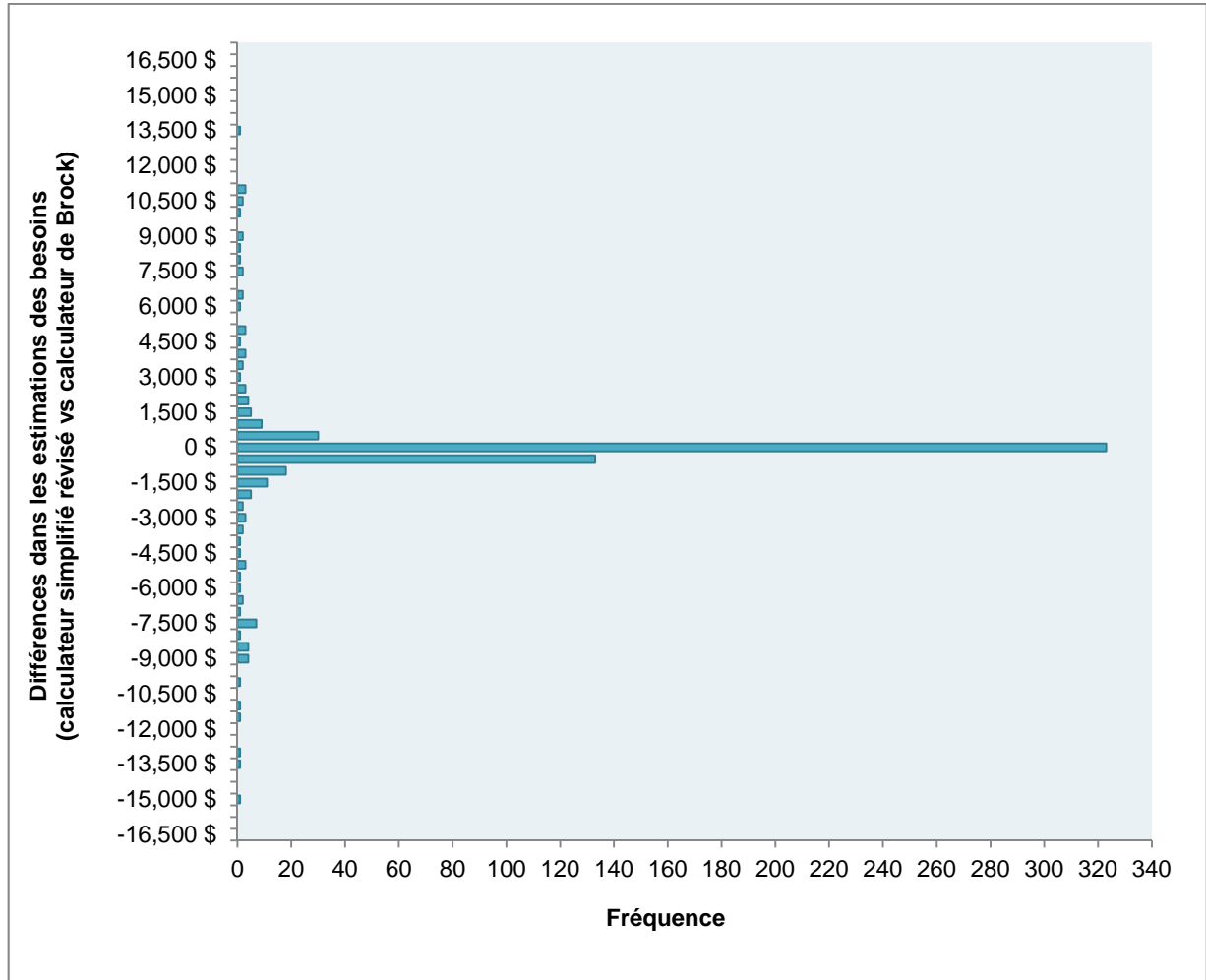


Tableau 14 – Comparaison avec les deux calculateurs concernant l'évaluation de l'admissibilité

	Calculateur simplifié révisé		Calculateur simplifié initial	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Les deux calculateurs	462	76,2	473	78,1
Calculateur de Brock seulement	21	3,5	10	1,7
Calculateur simplifié seulement	17	2,8	44	7,3
Ni l'un ni l'autre	106	17,5	79	13,0

L'ajout des deux questions sur les ressources a accru la concordance entre le calculateur simplifié et celui de Brock, mais l'amélioration est minime. La concordance est maintenant de 93,7 % (soit que les deux déterminent que le demandeur est admissible, soit que les deux déterminent qu'il n'est pas admissible) alors qu'avant ce taux était de 91,1 %. La concordance plus grande s'explique par une hausse du

nombre de personnes qui ont été jugées non admissibles à une bourse d'études en vertu des deux calculateurs, tandis que le nombre de personnes qui ont été jugées admissibles à une bourse en vertu des deux calculateurs a diminué (c.-à-d. que le calculateur simplifié révisé est maintenant moins susceptible d'accorder des bourses), ce qui a toutefois été compensé par la concordance accrue concernant la non-admissibilité aux bourses.

À l'évidence, le fait de compliquer le calculateur en ajoutant deux questions supplémentaires ne se traduit pas par une amélioration suffisante de la capacité du calculateur à prévoir l'admissibilité aux bourses pour justifier l'ajout de ces deux questions. Le calculateur simplifié initial, qui compte cinq questions, réussit tout aussi bien à déterminer l'admissibilité aux bourses d'études, même si le calculateur simplifié révisé est plus efficace pour évaluer les besoins.

Cette contradiction apparente découle du fait que la détermination de l'admissibilité aux bourses d'études ne nécessite pas la même précision que l'évaluation des besoins. Tout ce que le calculateur a à faire c'est de déterminer quels demandeurs auront des besoins financiers d'au moins 1 250 \$. Le calculateur simplifié révisé réussit juste un peu plus à déterminer quels demandeurs auront des besoins de 1 250 \$ tels qu'établis par le calculateur de Brock. Le fait de pouvoir estimer avec précision le niveau de besoins n'a pas d'importance dans la mesure où le calculateur peut prévoir avec précision si les besoins dépasseront la limite de 1 250 \$.

Une autre raison justifie l'abandon des questions sur les revenus touchés avant et pendant les études, sans tenir compte du degré de concordance entre les deux calculateurs. L'ajout de ces questions n'améliore pas nécessairement la précision de l'estimation des ressources en regard de ce que seront les véritables ressources du demandeur pour l'un ou l'autre des calculateurs, parce que le demandeur ne connaît pas ces renseignements au moment de présenter sa demande de bourses. Ces questions exigent donc qu'il évalue ses futurs revenus. Or, comme les demandes sont présentées en hiver, ces estimations sont faites longtemps avant que l'été commence. La période d'étude est encore plus problématique puisque les demandeurs n'auront peut-être aucune idée du genre d'emploi qu'ils auront pendant l'année scolaire. Les questions concernant les revenus touchés avant et pendant les études n'améliorent donc pas la précision du modèle. L'utilisation d'estimations pour ces montants, comme cela se fait dans le calculateur simplifié à cinq questions, a au moins le mérite de reconnaître que ces renseignements ne sont que des estimations.

Analyse du sondage

Toutes les personnes qui ont rempli un formulaire de demande de bourse d'études de l'Université Brock en janvier et février 2010 ont été invitées à participer à un sondage en ligne visant à obtenir leur point de vue sur le processus de demande. Le sondage (dont les questions se trouvent à l'annexe B) a été fait entre le 25 janvier et le 6 mars 2010.

Répondants

Sur les 622 personnes qui ont demandé une bourse d'études des entrants à l'Université Brock, seulement 229 ont répondu au sondage. Pour déterminer si ces 229 répondants sont représentatifs de tous les demandeurs, nous les avons comparés aux non-répondants pour ce qui est de leur situation de vie, du revenu de leurs parents et d'autres ressources. Les résultats sont présentés au tableau 15.

Tableau 15 – Comparaison des répondants et des non-répondants

		Répondants	Tous les demandeurs
Situation de vie	Vivent chez leurs parents	19,7 %	22,8 %
	Ne vivent pas chez leurs parents	80,3 %	77,2 %
Revenu des parents	< 30 000 \$	21,8 %	20,4 %
	30 000 \$ - 59 999 \$	27,1 %	25,2 %
	60 000 \$ - 89 999 \$	24,5 %	24,4 %
	90 000 \$ - 119 999 \$	11,4 %	15,2 %
	120 000 \$ +	14,0 %	13,9 %
Ressources	Moyenne	11 176 \$	10 573 \$
Dépenses	Moyenne	16 304 \$	15 823 \$
Besoins*	Moyenne	8 207 \$	7 966 \$

* Selon les estimations générées par le calculateur de Brock.

Dans l'ensemble, il semble que les répondants au sondage étaient semblables à tous les demandeurs, malgré quelques différences minimales. Les personnes qui ont répondu au sondage étaient un peu plus susceptibles de ne pas vivre chez leurs parents et de déclarer un revenu familial inférieur à 60 000 \$. Pourtant, leurs ressources financières étaient supérieures, en moyenne, comparativement à tous les demandeurs. Les dépenses et les besoins évalués étaient légèrement supérieurs chez les répondants.

Résultats du sondage

Points de vue sur la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock

Le tableau 16 montre les raisons pour lesquelles les répondants ont présenté une demande de bourse. Les trois quarts l'ont fait pour maximiser leur accès au financement et la moitié jugeait que l'aide financière aux étudiants ne serait pas suffisante pour assumer leurs coûts.

Les points de vue sur le processus de demande sont présentés aux tableaux 17 et 18. En général, les répondants se sont dits satisfaits du processus : 85 % étaient satisfaits de la longueur, 82 % jugeaient que le niveau de détail était approprié et 86 % estimaient que le temps qu'il fallait pour remplir la demande était approprié (42 % des

répondants ont mis entre 15 et 30 minutes pour remplir la demande et 55 % jugeaient que la section sur le revenu des parents était la plus longue à remplir). Soixante-dix pour cent des répondants jugeaient que la demande saisissait avec exactitude leur profil financier.

Tableau 16 – Raisons pour demander la bourse d'études*

Pour avoir accès à tout le financement possible	75,1 %
N'auront pas assez de l'aide financière versée aux étudiants par le gouvernement pour assumer leurs coûts	50,2 %
Se sont fait dire qu'ils devraient la demander	30,1 %
N'étaient pas admissibles aux prêts et bourses du gouvernement	9,6 %
Ne savent pas	0,4 %

* Les répondants pouvaient choisir toutes les réponses qui s'appliquaient.

Tableau 17 – Points de vue sur le processus de demande

Longueur de la demande	Ni trop courte, ni trop longue	85,1 %
	Ne savent pas/Ne sont pas sûrs	9,9 %
	Trop longue	4,5 %
	Trop courte	,5 %
Niveau de détail	Juste assez détaillée	82,4 %
	Pas assez détaillée	8,6 %
	Trop détaillée	5,0 %
	Ne savent pas/Ne sont pas sûrs	4,1 %
Points de vue sur le temps nécessaire pour remplir la demande	Juste assez de temps	86,0 %
	Trop de temps	8,6 %
	Ne savent pas/Ne sont pas sûrs	3,2 %
	Pas assez de temps	2,3 %

Tableau 18 – Points de vue sur le processus de demande (suite)

Temps mis à remplir la demande	Moins de 15 minutes	15,3 %
	Entre 15 minutes et un peu moins de 30 minutes	42,6 %
	Entre 30 minutes et un peu moins de 1 heure	33,3 %
	Entre 1 heure et un peu moins de 3 heures	7,4 %
	3 heures ou plus	1,4 %
Partie de la demande qui a pris le plus de temps*	Revenu des parents	55,9 %
	Revenus touchés pendant l'été/pendant les études	45,0 %
	Autres coûts	23,6 %
	Économies	22,3 %
	Statut	12,2 %

* Les répondants pouvaient choisir toutes les réponses qui s'appliquaient.

Tableau 19 – Autres points de vue sur la demande

Jugeaient que la demande saisissait avec exactitude leur profil financier	69,9 %
Jugeaient qu'il y avait assez d'espace pour fournir d'autres renseignements importants concernant leur profil financier	91,7 %

Plans en matière d'aide financière aux étudiants

Les plans des répondants pour 2011-2012 concernant l'aide financière aux étudiants sont présentés au tableau 20. Quatre-vingt-dix pour cent des répondants ont déclaré avoir l'intention de demander d'autres bourses d'études à l'établissement l'année suivante si leur situation financière ne changeait pas. La moitié ont l'intention de demander ou s'attendent de recevoir une forme d'aide financière non remboursable d'une source autre que le gouvernement ou un établissement et un peu plus du tiers ont déclaré qu'ils demanderaient ou s'attendaient de recevoir un prêt étudiant privé. Quatre-vingt-deux pour cent des répondants avaient l'intention de présenter une demande au RAFEO pour l'année scolaire 2011-2012.

Les raisons de ne pas présenter de demande d'aide au RAFEO sont présentées au tableau 21. La moitié de ceux qui ne prévoyaient pas présenter de demande ont dit qu'ils ne voulaient pas s'endetter et 45 % croyaient ne pas être admissibles.

Tableau 20 – Plans relatifs à l'aide financière aux étudiants pour 2011-201

Envisagent de demander d'autres bourses d'études à l'université si leur situation financière ne change pas l'année prochaine	89,5 %
Prévoient demander un prêt au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)	81,7 %
Demanderont ou recevront une bourse d'études d'une source autre qu'une université ou un gouvernement (p. ex., employeur, syndicat, club ou entreprise)	50,7 %
Demanderont ou recevront de l'argent d'un prêt privé ou d'une marge de crédit pour étudiants d'une banque	34,9 %

Tableau 21 – Raisons de ne pas présenter de demande au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario en 2011-2012*

Ne veulent pas s'endetter	50,0 %
Savent déjà qu'ils ne sont pas admissibles au RAFEO	45,2 %
Ne pensent pas avoir besoin de l'argent du RAFEO	9,5 %
Ignoraient qu'ils pouvaient présenter une demande	9,5 %
N'ont pas les renseignements financiers nécessaires pour remplir une demande du RAFEO	7,1 %
Ne savent pas	2,4 %
Le processus de demande du RAFEO est trop long	0 %

* Les répondants pouvaient choisir toutes les réponses qui s'appliquaient; 42 répondants ne présentaient pas de demandes au RAFEO.

Conclusions

Le calculateur simplifié, qui découle du calculateur initial élaboré par CanEd et comprend seulement cinq questions, se compare favorablement au processus de demande de l'Université Brock, qui contient quatre fois plus de questions. Dans 91 % des cas, les deux méthodes ont produit la même évaluation de l'admissibilité à une bourse d'études. Pour les cas typiques, à savoir les étudiants à charge célibataires, le calculateur simplifié à cinq questions est efficace. Pour les 66 cas spéciaux, les deux calculateurs ont donné des estimations des besoins différentes parce qu'ils évaluent des montants de ressources très différents. Lorsque nous avons comparé les deux modèles selon le quartile de ressources, il est devenu évident que pour les demandeurs ayant des niveaux élevés de ressources, le calculateur simplifié produit des estimations plus faibles des ressources et, par conséquent, des estimations plus élevées des besoins.

Les ressources exclues du calculateur simplifié sont toutes des ressources que les étudiants doivent prévoir : revenus qu'ils toucheront avant et pendant leurs études. Les estimations de ces ressources sont incluses dans le calculateur de Brock. Il est donc possible que les estimations des ressources du calculateur de Brock ne donnent pas une évaluation exacte de la situation financière des demandeurs puisque ceux-ci, qui sont habituellement des élèves du secondaire qui présentent une demande de bourse avant leur admission, doivent évaluer combien d'argent ils feront cinq mois plus tard, pendant l'été, et neuf mois plus tard, quand ils seront à l'université.

On pourrait facilement modifier le calculateur simplifié pour qu'il donne des résultats qui se rapprocheraient de ceux obtenus avec le calculateur de Brock simplement en ajoutant deux questions sur les revenus que les étudiants prévoient toucher avant et pendant leurs études. Par ailleurs, l'ajout d'une question sur les enfants à charge permettrait au modèle de faire des estimations plus exactes dans le cas des étudiants qui ont des personnes à charge. Ces changements se traduiraient par un calculateur à huit questions, qui serait encore beaucoup plus petit que le calculateur à 20 questions qu'utilise actuellement l'Université Brock. Or, l'information présentée dans le présent rapport donne à penser que l'ajout de deux questions sur les revenus que les étudiants prévoient toucher avant et pendant leurs études n'améliorerait pas suffisamment le modèle et ne serait donc pas justifié.

La détermination des ressources aux fins de l'aide financière gouvernementale se fait notamment en établissant si l'étudiante ou l'étudiant est indépendant ou s'il dépend du soutien de ses parents, autrement dit, s'il est un étudiant à charge. Pour ce faire, différents facteurs sont pris en considération. Généralement, les étudiants qui ont des personnes à charge ou qui sont mariés sont considérés comme indépendants. Les étudiants qui ont quitté l'école secondaire depuis au moins 4 ans ou qui travaillent depuis au moins deux années consécutives sont habituellement considérés comme des étudiants indépendants. Tous les autres sont considérés comme des étudiants à charge qui dépendent du soutien financier de leurs parents dont une partie des revenus est en principe prise en compte dans la détermination des besoins financiers de l'étudiante ou de l'étudiant. Les deux calculateurs pourraient être améliorés si la question sur les revenus des parents était posée différemment. On pourrait demander aux étudiants de déclarer le revenu de leurs parents uniquement si les conditions

suivantes s'appliquaient : le demandeur n'a pas de personnes à charge, il n'est pas marié, il a quitté l'école secondaire depuis moins de quatre ans et travaille depuis moins de deux ans. Ce dernier point est moins important cependant, puisque la plupart des demandeurs arriveront directement du secondaire.

Quel serait l'avantage de réduire le nombre de questions posées dans la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock? De toute évidence, la réduction du nombre de questions diminue le temps nécessaire pour remplir la demande. Cependant, les résultats du sondage indiquent que les répondants ne se souciaient pas du temps requis pour remplir la demande. Le sondage ne nous donne pas le point de vue des élèves du secondaire qui n'ont pas présenté de demande de bourse. Nous n'avons aucun moyen de savoir si des élèves n'ont pas présenté de demande parce qu'ils étaient découragés par le nombre de questions et le genre de renseignements qu'ils auraient dû fournir. En particulier, des questions auxquelles l'élève ne sait pas quoi répondre ou qu'il peut être mal à l'aise de poser à ses parents, comme les revenus qu'il touchera pendant ses études universitaires ou le revenu de ses parents, peuvent avoir dissuadé certains élèves de présenter une demande de bourse. Un autre avantage de la réduction du nombre de questions c'est qu'elle simplifierait le calculateur et nécessiterait donc moins de personnel pour faire l'évaluation des besoins. Elle réduirait également les approximations que donnent les étudiants et, par conséquent, le bruit dans les données.

Certes, l'utilisation d'un moins grand nombre de questions a des inconvénients dont il faut tenir compte. Le nombre réduit de questions donne de bons résultats lorsque tous les demandeurs cadrent avec les hypothèses sous-jacentes au calculateur. Le calculateur simplifié a été conçu pour évaluer les besoins d'aide financière des étudiants à charge qui n'ont pas eux-mêmes de personnes à charge. En plus de poser plus de questions, le processus de demande de bourse de l'Université Brock a une certaine souplesse en permettant aux demandeurs d'ajouter les renseignements concernant leur situation financière que les questions n'auront peut-être pas saisie, ce qui permet à l'établissement de traiter les cas vraiment spéciaux.

Un compromis entre les deux calculateurs est peut-être l'approche la plus efficace. La suppression de questions auxquelles les étudiants ne peuvent répondre que par des approximations, comme les questions sur les revenus qu'ils toucheront pendant leurs études, et l'ajout de certaines questions au calculateur simplifié, telles que des questions sur l'état matrimonial et le nombre de personnes à charge, constituent peut-être le meilleur moyen d'établir un équilibre entre le fardeau de répondre aux questions pour le demandeur et l'exactitude requise pour évaluer les besoins. Un autre compromis pourrait se trouver dans un processus de présélection des demandeurs, qui énumérerait tous les critères du calculateur simplifié. Les demandeurs qui rempliraient tous ces critères pourraient remplir la demande simplifiée, tandis que ceux dont la situation est plus complexe seraient appelés à remplir le formulaire long.

La recherche à la base du présent rapport portait sur la détermination de l'admissibilité à la bourse d'études. C'est pourquoi nous avons adapté le calculateur simplifié pour qu'il concorde avec la façon dont le calculateur de Brock évalue les besoins à cette fin. Nous n'avons pas comparé la capacité des calculateurs à évaluer les besoins pour déterminer l'admissibilité aux programmes fédéraux et provinciaux d'aide financière

aux étudiants. Il serait intéressant de voir jusqu'à quel point le calculateur simplifié permet d'évaluer les besoins à cette fin. Ce genre de recherche permettrait de déterminer la mesure dans laquelle il serait possible de simplifier le processus actuel de demande d'aide financière. Un processus simplifié non seulement comprendrait un formulaire plus facile à remplir, mais permettrait également aux étudiants d'évaluer plus facilement le montant de l'aide à laquelle ils seraient admissibles bien avant de recevoir les résultats de l'évaluation faite dans le cadre du programme d'aide financière. Ces renseignements sont importants lorsque les élèves du secondaire planifient leurs études postsecondaires, et la possibilité de prévoir avec une certaine exactitude le montant d'aide qu'ils pourraient s'attendre de recevoir serait un avantage important.

Annexe A : Demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock

Bourse d'études des entrants à l'Université Brock

Les renseignements fournis dans le présent formulaire devraient se rapporter à votre situation financière à la prochaine session automne-hiver.

Profil présenté pour : la bourse d'études des entrants (2011-2012)

Votre numéro d'identification de Brock : – nombre de 7 chiffres

De quoi s'agit-il?

ou numéro du CDAUO

– non requis si vous entrez un n° d'id. de Brock.

Nombre de 11 chiffres :

De quoi s'agit-il?

** REMPLACEZ LE DERNIER CHIFFRE PAR UN ZÉRO ** Pas de trait d'union
p. ex., entrez 2005-1234567 ainsi : 20051234560

Votre nom :

Votre adresse de courriel :

Votre état matrimonial :

- Célibataire
- Marié(e)
- Chef de famille monoparentale

Si vous êtes marié(e), votre conjointe ou conjoint est-elle ou est-il une étudiante ou un étudiant à plein temps?

- Oui
- Non

Citoyenneté

- Citoyen(ne) canadien(ne)
- Statut de résident(e) permanent(e)
- Visa d'étudiant(e) ou autre

<p style="text-align: center;">Résidence De quoi s'agit-il?</p> <p>Veuillez confirmer ou infirmer les énoncés suivants en cochant Oui ou Non. Cochez Non si l'énoncé n'est pas pertinent.</p>	<p>J'ai vécu en Ontario pendant 12 mois consécutifs avant de commencer mes études à l'Université Brock. O Oui O Non</p> <p>Mes parents ont vécu en Ontario pendant 12 mois consécutifs avant que je commence mes études à l'Université Brock. O Oui O Non</p> <p>Ma conjointe ou mon conjoint a vécu en Ontario pendant 12 mois consécutifs avant que je commence mes études à l'Université Brock. O Oui O Non</p>
<p style="text-align: center;">Où viviez-vous avant vos études? De quoi s'agit-il?</p> <p>Où vivrez-vous pendant vos études à l'Université Brock? De quoi s'agit-il?</p>	<p>O Je vivais chez mes parents. O Je ne vivais pas chez mes parents.</p> <p>O Je vivrai chez mes parents. O Je ne vivrai pas chez mes parents.</p>
<p>Quelle est votre dernière année d'études terminée au secondaire?</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin-left: 10px;"></div>
<p>Êtes-vous une étudiante ou un étudiant entrant, qui poursuit ses études ou sortant?</p>	<p>O Entrant O Poursuit des études de premier cycle O Poursuit des études de deuxième ou troisième cycle O Sortant</p>
<p>Pour combien de crédits vous inscrirez-vous à la prochaine session automne-hiver? (5.0 est une charge de cours à plein temps normale)</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 25px; margin-left: 10px;"></div>

Tranche de revenu annuel brut (c.-à-d. avant impôt) de vos parents.

Les parents comprennent les beaux-parents et les tuteurs légaux. Si vos parents sont séparés ou divorcés, veuillez inclure la pension alimentaire.

Revenu annuel brut (c.-à-d. avant impôt) de votre conjointe ou de votre conjoint, le cas échéant.

Total des revenus bruts (c.-à-d. avant impôt) que vous toucherez avant vos études. Veuillez donner un nombre approximatif si vous l'ignorez. \$

Nombres entiers seulement. Ne pas inscrire de \$ ni de virgules.

À L'EXCLUSION DES PRÊTS :

Quelle est la source de ces fonds? (Inscrivez S.O. si vous ne toucherez pas de revenu.)

De quoi s'agit-il?

Étudierez-vous à plein temps avant vos études à l'Université Brock? Oui Non

De quoi s'agit-il?

Total des revenus bruts (c.-à-d. avant impôt) que vous toucherez pendant vos études. Veuillez donner un nombre approximatif si vous l'ignorez. \$

Nombres entiers seulement. Ne pas inscrire de \$ ni de virgules.

Quelle est la source de ces fonds? (Inscrivez S.O. si vous ne toucherez pas de revenu.)

De quoi s'agit-il?

Total des bourses, dispenses de droits de scolarité, etc. \$

Nombres entiers seulement. Ne pas inscrire de \$ ni de virgules.

Quelle est la source de ces fonds? (Inscrivez S.O. si vous ne prévoyez pas en recevoir.)

Total des autres ressources dont vous disposerez avant vos études (y compris CPG, obligations, soldes bancaires et retraits de votre REEE pour la période d'études) \$

Nombres entiers seulement. Ne pas inscrire de \$ ni de virgules.

Quelle est la source de ces fonds? (Inscrivez S.O. si vous ne prévoyez pas en recevoir.)

Votre père ou votre mère travaillent-ils à l'Université Brock? Oui Non

Avez-vous l'intention de demander un prêt au RAFEO? Oui Non

Avez-vous l'intention de demander un prêt étudiant personnel? Oui Non

Combien de personnes compte votre famille (y compris vous-même)?

Combien de personnes de votre famille font des études postsecondaires, y compris vous-même?

Combien de personnes à charge avez-VOUS?
De quoi s'agit-il?

Combien de VOS enfants à charge ont besoin de services de garde?

Observations

Veillez fournir des renseignements sur votre situation financière et votre capacité à assumer les coûts de votre éducation. Indiquez les coûts et dépenses supplémentaires ou inhabituels dont vous aimeriez nous informer.

Cliquez sur le bouton « Envoyer mon profil » au bas de la page pour terminer votre profil.

Veillez indiquer le montant de vos dettes de toutes sources, y compris le RAFEO et vos prêts personnels ici : : \$

Annexe B : Méthode d'évaluation des besoins selon le calculateur simplifié

Les besoins évalués représentent la différence entre les dépenses évaluées et les ressources évaluées, ou 0 \$, le montant le plus élevé étant retenu.

Évaluation des dépenses

Dépenses évaluées = frais de subsistance + droits de scolarité et coût des livres

Frais de subsistance

- Si l'étudiante ou l'étudiant vit chez ses parents, les frais de subsistance sont de 475 \$ par mois (montant établi par le calculateur de Brock pour une étudiante ou un étudiant à charge célibataire sans personne à charge qui vit chez ses parents).
- Si l'étudiante ou l'étudiant ne vit pas chez ses parents, les frais de subsistance sont de 1 115 \$ par mois (montant établi par le calculateur de Brock pour une étudiante ou un étudiant à charge célibataire sans personne à charge qui ne vit pas chez ses parents).
- Les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents reçoivent une allocation totale de 100 \$ pour deux voyages aller-retour chez eux.
- Les frais de subsistance sont calculés pour 8,5 mois.

Comme la seule variable ci-dessus est le fait que l'étudiante ou l'étudiant vit chez ses parents ou non, les frais de subsistance totaux sont soit 9 578 \$ pour les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents, soit 4 037,50 \$ pour les étudiants qui vivent chez leurs parents.

À noter qu'on ne fait aucun cas de certains facteurs qui influent sur les dépenses, à savoir : statut d'étudiante ou d'étudiant étranger, fait qu'une étudiante ou un étudiant est une étudiante ou un étudiant à charge ou indépendant, fait qu'une étudiante ou un étudiant a des personnes à charge, fait que l'étudiante ou l'étudiant compte un membre de sa famille qui travaille à l'Université Brock, nombre réel ou prévu de cours que l'étudiante ou l'étudiant suivra.

Droits de scolarité et coûts des livres

- Droits de scolarité : 1 066,11 \$ par cours multipliés par 5 cours (nombre de cours que l'étudiante ou l'étudiant suivra vraisemblablement), pour un total de 5 330,55 \$
- Des frais de santé de 131 \$ sont ajoutés, pour un total de 5 462 \$, conformément au calculateur de Brock
- Livres : 300 \$ par cours multipliés par 5 cours (nombre de cours que l'étudiante ou l'étudiant suivra vraisemblablement), pour un total de 1 500 \$.

Évaluation des ressources

Ressources évaluées = contribution des parents + revenus touchés avant les études + revenus touchés pendant les études + autres bourses et dispenses de droits de scolarité + autres ressources

Contribution de la conjointe ou du conjoint

Aucune contribution de la conjointe ou du conjoint n'est prise en compte dans le calculateur simplifié.

Contribution provenant du revenu des parents

Comme le calculateur simplifié ne fait pas de distinction entre les étudiants à charge et les étudiants indépendants, une contribution des parents est toujours calculée (même si elle peut être égale à 0 \$ selon les résultats des calculs). Ce calcul ressemble à celui du calculateur de Brock, sauf que certaines catégories d'étudiants (p, ex., les étudiants indépendants célibataires) sont dispensés de l'exigence de la contribution des parents prévue dans le calculateur de Brock.

Un ou l'autre des trois calculs suivants est utilisé, selon le revenu et la taille de la famille :

- 1) Si le revenu est inférieur au Minimum A du tableau A.5 pour le nombre correspondant de membres de la famille, aucune contribution n'est requise.
- 2) Si le revenu se situe entre le Minimum A et le Maximum B du tableau A.5 pour le nombre correspondant de membres de la famille, la formule A, décrite ci-après, est utilisée.
- 3) Si le revenu est supérieur au Maximum B du tableau A.5 pour le nombre correspondant de membres de la famille, la formule B, décrite ci-après, est utilisée.

Contribution provenant du revenu des parents – Formule A (revenus inférieurs)

- Le Minimum A (correspondant au nombre de membres de la famille) est soustrait du revenu familial total que l'étudiante ou l'étudiant a déclaré. Le résultat est multiplié par 0,0014706, ce qui donne un total partiel.
- Un montant de 2,94116 \$ est ajouté au total partiel. Le résultat est ensuite arrondi au dollar le plus proche. Ce montant représente la contribution hebdomadaire en vertu de la formule A.
- La contribution hebdomadaire de la formule A est multipliée par le nombre de semaines dans la session (34). Le résultat final représente la contribution totale prévue des parents.

La formule globale est la suivante :

Contribution totale prévue des parents =

$34 * (0.00114706 * (\text{Revenu familial total} - \text{Minimum A}) + 2,94116 \$)$ ARRONDI où « () ARRONDI » indique que le nombre entre parenthèses est arrondi au dollar le plus proche.

Contribution provenant du revenu des parents – Formule B (pour les revenus supérieurs)

- Les données sur le revenu des parents étaient fournies en tranches de 10 000 \$ (0 \$ - 9 999 \$; 10 000 \$ - 19 999 \$; etc., jusqu'à 200 000 \$ et plus). Le point milieu de la fourchette est utilisé pour le calcul du revenu des parents; pour les étudiants dont les parents ont un revenu supérieur à 200 000 \$, c'est ce montant qui est utilisé. Cette valeur s'appelle *revenu*.
- Le *revenu* est divisé en deux (on suppose deux parents).
- L'impôt prévu est déduit de (*revenu* / 2) pour déterminer le revenu après impôt de l'un des parents.
 - L'impôt prévu sur le revenu des parents est tiré du tableau A.1, *Taux d'imposition estimatif du revenu des parents/des conjoints*, de l'évaluation des besoins du calculateur de Brock. Le montant de l'impôt déduit est produit par l'algorithme A.1, Impôt prévu sur le revenu des parents, fourni à la fin de la présente section.
- Le revenu après impôt de l'un des deux parents est ensuite multiplié par deux pour obtenir le revenu total après impôt.
- Une allocation pour niveau de vie moyen (tableau A.2), qui dépend du nombre total de membres de la famille, est ensuite déduite du revenu après impôt total pour déterminer le revenu discrétionnaire estimatif (RDE).
- On s'attend à ce que les parents contribuent à hauteur de 35 % de la première tranche de 3 000 \$ du RDE supérieur à zéro, 45 % de la tranche suivante de 3 000 \$ et 55 % du reste. Une contribution *supplémentaire* de 3 % du *revenu après impôt* est également prévue.
- La contribution est répartie également entre tous les frères et sœurs qui poursuivent des études postsecondaires (c.-à-d. que le montant indiqué ci-dessus est ensuite divisé par le nombre de frères et sœurs qui poursuivent des études postsecondaires pour déterminer la contribution du demandeur).
- La contribution attendue découlant du revenu des parents résulte donc de ce qui suit :
 - Contribution au demandeur = (contribution totale) / (nombre de frères et sœurs qui poursuivent des études postsecondaires, y compris le demandeur)
 - Contribution totale = total partiel + 0,03*(revenu total après impôt)
 - Si(RDE < 0 \$) total partiel = 0 \$;
 - Si(RDE <= 3 000 \$) total partiel = 35 % * RDE;
 - Si(3 000 \$ < RDE <= 6 000 \$) total partiel = 45 %* (RDE – 3 000) + 35 % * 3 000;
 - Si(RDE > 6 000 \$) total partiel = 55 % * (RDE – 6 000) + 45 % * 3 000 + 35 % * 3 000; où :
 - RDE = revenu total après impôt – allocation pour niveau de vie moyen

- Revenu total après impôt = $2 * ((\text{revenu}/2) - (\text{impôt sur } (\text{revenu}/2)))$

Contribution provenant des revenus touchés avant les études

- Les revenus touchés par l'étudiante ou l'étudiant avant ses études est réduit de l'impôt prévu sur ces revenus. Les estimations sont tirées du tableau A.3; l'algorithme qui en découle est l'algorithme A.2, Impôt sur les revenus touchés avant les études. On suppose une période de travail avant les études de 10 semaines.
- Les revenus après impôt touchés avant les études sont de nouveau réduits d'une allocation de subsistance de 986 \$. Aux fins de l'allocation de subsistance, on suppose une période de travail de dix semaines au cours de laquelle l'étudiante ou l'étudiant vit chez ses parents.
- On s'attend à ce que le demandeur contribue 80 % du reste des revenus qu'il a touchés avant ses études ou 1 526 \$, le montant le plus élevé étant retenu.
- La formule globale est donc la suivante : Contribution provenant des revenus touchés avant les études = $\text{MAX}(0.8 * (\text{revenus touchés avant les études} - \text{impôt sur ces revenus} - 986 \$), 1\ 526 \$)$.

Contribution provenant des revenus tirés pendant les études

- Les revenus touchés par l'étudiante ou l'étudiant pendant ses études est réduit de l'impôt prévu sur ces revenus. Les estimations sont tirées du tableau A.4; l'algorithme qui en découle est l'algorithme A.3, Impôt sur les revenus touchés pendant les études. On suppose une période d'étude de 34 semaines.
- Les revenus après impôt touchés pendant les études sont de nouveau réduits d'une allocation de subsistance de 1 700 \$.
- On s'attend à ce que le demandeur contribue 80 % du reste des revenus qu'il a touchés pendant ses études ou 0 \$, le montant le plus élevé étant retenu.
- La formule globale est donc la suivante : Contribution = $\text{MAX}(0.8 * (\text{revenus touchés pendant les études} - \text{impôt sur ces revenus} - 1\ 700 \$), 0 \$)$.

Autres bourses et dispenses de droits de scolarité

- La contribution attendue représente 100 % du montant déclaré.

Autres ressources

- La contribution attendue représente 100 % du montant déclaré.

À noter qu'il n'est fait aucun cas du statut d'étudiant indépendant.

Tableau A.1 – Taux d'imposition prévu du revenu des parents/des conjoints

Tranche de revenu mensuel brut	Taux d'imposition prévu
1 \$ - 499 \$	0,068
500 \$ - 999 \$	0,073
1 000 \$ - 1 499 \$	0,096
1 500 \$ - 1 999 \$	0,137
2 000 \$ - 2 499 \$	0,169
2 500 \$ - 3 999 \$	0,2
4 000 \$ +	0,294

Tableau A.2 – Niveau de vie moyen

Nombre de membres de la famille	NVM
2	42 009 \$
3	52 154 \$
4	59 352 \$
5	64 939 \$
6	69 496 \$
7	73 357 \$
8	76 694 \$
9	79 641 \$
10	82 281 \$

Tableau A.3 – Taux d'imposition prévu des revenus touchés avant les études

Tranche de revenu mensuel brut	Taux d'imposition prévu
1 \$ - 1 449 \$	0,068
1 500 \$ - 2 999 \$	0,074
3 000 \$ +	0,096

Tableau A.4 – Taux d'imposition prévu des revenus touchés pendant les études

Tranche de revenu mensuel brut	Taux d'imposition prévu
1 \$ - 749 \$	0,068
750 - 1 499 \$	0,074
1 500 - 2 249 \$	0,096
2 250 - 2 999 \$	0,137
3 000 \$+	0,165

Tableau A.5 – Seuils de revenu pour la contribution des parents

Nombre de membres de la famille	Minimum A	Maximum B
2	30 000 \$	40 000 \$
3	35 000 \$	47 000 \$
4	40 000 \$	53 000 \$
5	45 000 \$	59 000 \$
6	48 000 \$	64 000 \$
7	50 000 \$	67 000 \$
8	52 000 \$	70 000 \$
9	54 000 \$	73 000 \$
10	55 000 \$	74 000 \$

Algorithme A.1 – Impôt prévu sur le revenu des parents

Où X est le revenu de l'un des parents et *Impôt* est l'impôt prévu sur ce revenu.
L'impôt prévu est déterminé comme suit :

Si($0 \leq X \leq 6\,000$)
 $Impôt = X * 0,068$
Si($6\,000 \leq X \leq 12\,000$)
 $Impôt = X * 0,073$
Si($12\,000 \leq X \leq 18\,000$)
 $Impôt = X * 0,096$
Si($18\,000 \leq X \leq 24\,000$)
 $Impôt = X * 0,137$
Si($24\,000 \leq X \leq 30\,000$)
 $Impôt = X * 0,169$
Si($30\,000 \leq X \leq 48\,000$)
 $Impôt = X * 0,2$
Si($X > 48\,000$)
 $Impôt = X * 0,294$

Algorithme A.2 – Impôt prévu sur les revenus touchés avant les études

Où X désigne les revenus touchés avant les études et *Impôt* est l'impôt prévu sur ces revenus.

Si($0 \leq X \leq 3\,000$)
 $Impôt = X * 0,068$
Si($3\,000 \leq X \leq 6\,000$)
 $Impôt = (X - 3\,000) * 0,074 + 3\,000 * 0,068$
Si($X > 6\,000$)
 $Impôt = (X - 6\,000) * 0,096 + (6\,000 - 3\,000) * 0,074 + 3\,000 * 0,068$

Algorithme A.3 – Impôt prévu sur les revenus touchés pendant les études

Où X désigne les revenus touchés pendant les études et *Impôt* est l'impôt prévu sur ces revenus. L'impôt prévu est déterminé comme suit :

Si($0 \leq X \leq 6\,000$)
 $Impôt = X * 0,068$
Si($6\,000 \leq X \leq 12\,000$)
 $Impôt = (X - 6\,000) * 0,074 + 6\,000 * 0,068$
Si($12\,000 \leq X \leq 18\,000$)
 $Impôt = (X - 12\,000) * 0,096 + (12\,000 - 6\,000) * 0,074 + 6\,000 * 0,068$
Si($18\,000 \leq X \leq 24\,000$)
 $Impôt = (X - 18\,000) * 0,137 + (18\,000 - 12\,000) * 0,096 + (12\,000 - 6\,000) * 0,074 + 6\,000 * 0,068$
Si($X > 24\,000$)
 $Impôt = (X - 24\,000) * 0,165 + (24\,000 - 18\,000) * 0,137 + (18\,000 - 12\,000) * 0,096 + (12\,000 - 6\,000) * 0,074 + 6\,000 * 0,068$

Annexe C :

Sondage auprès des demandeurs d'une bourse d'études des entrants

Q1 Prévoyez-vous demander un prêt du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour l'année scolaire 2010-2011?

- 1 Oui
- 2 Non

Q2 Demanderez-vous ou recevrez-vous de l'argent d'un prêt privé ou d'une marge de crédit pour étudiants d'une banque pour l'année scolaire 2010-2011?

- 1 Oui
- 2 Non

Q3 Demanderez-vous ou recevrez-vous de l'argent d'une bourse d'études d'une source autre qu'une université ou le gouvernement (p. ex., employeur, syndicat, club ou entreprise) pour l'année scolaire 2010-2011?

- 1 Oui
- 2 Non

Q4 Pourquoi avez-vous demandé une bourse d'études d'entrant à l'Université Brock? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 1 Je n'aurai pas assez de l'aide financière aux étudiants versée par le gouvernement pour assumer mes coûts.
- 2 On m'a dit que je devrais la demander.
- 3 Je veux avoir accès à tout le financement possible.
- 4 Je n'étais pas admissible à des prêts et bourses du gouvernement.
- 5 Je ne sais pas.

Q5 Comment décririez-vous la longueur de la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock?

- 1 Trop courte
- 2 Ni trop courte, ni trop longue
- 3 Trop longue
- 0 Ne sais pas/Ne suis pas sûr

Q6 Comment décririez-vous le niveau de détail de la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock?

- 1 Pas assez détaillée
- 2 Juste assez détaillée
- 3 Trop détaillée
- 0 Ne sais pas/Ne suis pas sûr

Q7 Comment décririez-vous le temps qu'il vous a fallu pour remplir la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock (y compris la recherche)?

- 1 Pas assez de temps
- 2 Juste assez de temps
- 3 Trop de temps
- 0 Ne sais pas/Ne suis pas sûr

Q8 En comptant le temps que vous avez consacré à la recherche que vous avez dû faire pour remplir la demande de bourse, combien vous a-t-il fallu de temps pour remplir la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock?

- 1 Moins de 15 minutes
- 2 Entre 15 minutes et un peu moins de 30 minutes
- 3 Entre 30 minutes et un peu moins de 1 heure
- 4 Entre 1 heure et un peu moins de 3 heures
- 5 3 heures ou plus

Q9 Quelle section de la demande vous a demandé le plus de temps pour la remplir (en comptant le temps que vous avez consacré à la recherche que vous avez dû faire pour remplir chaque section)?

(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 1 Revenu des parents
- 2 Revenus touchés pendant l'été/pendant les études
- 3 Économies
- 4 Statut
- 5 Autres coûts

Q10 La demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock a-t-elle saisi avec exactitude tout votre profil financier?

- 1 Oui
- 2 Non

Q11 Aviez-vous assez d'espace dans la demande de bourse d'études des entrants à l'Université Brock pour fournir d'autres renseignements sur votre situation qui auraient pu avoir un effet important sur votre profil financier?

- 1 Oui
- 2 Non

Si vous avez répondu Non à la Q1 :

Q12 Pourquoi ne demanderez-vous pas d'aide financière au RAFEO? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 1 Le processus de demande du RAFEO est trop long.
- 2 Je sais déjà que je ne suis pas admissible à l'aide financière du RAFEO.
- 3 Je ne pense pas avoir besoin de l'argent du RAFEO.
- 4 Je ne veux pas m'endetter.
- 5 Je n'ai pas les renseignements financiers nécessaires pour remplir la demande du RAFEO.
- 6 J'ignorais que je pouvais présenter une demande.
- 7 Je ne sais pas.

Q13 Si votre situation financière l'année prochaine est la même que celle de cette année, envisagez-vous de demander d'autres bourses d'études à l'université l'an prochain?

- 1 Oui
- 2 Non

Si vous voulez que l'on communique de nouveau avec vous pour une recherche connexe (groupe de discussion ou entrevue), veuillez nous donner votre numéro de téléphone et votre adresse de courriel. Veuillez noter qu'en fournissant ces renseignements, vous ne vous engagez pas à participer à d'autres recherches. Ces renseignements nous permettront simplement de communiquer avec vous pour vérifier si vous êtes intéressé à participer davantage.

Q14 Nom :

Q15 Téléphone :

Q16 Courriel :

